

IV. Régulation sociale et médiation politique

Le développement rural et la politique agricole de transition : quel paradigme alternatif au productivisme ?

Rural development and agricultural policies in a phase of transition

El desarrollo rural y las políticas agrarias de transición

Gilles Allaire

Numéro 22 (62), automne 1989
De l'espace pour le local

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034027ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1034027ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)
2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Allaire, G. (1989). Le développement rural et la politique agricole de transition : quel paradigme alternatif au productivisme ? *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (22), 167–188. <https://doi.org/10.7202/1034027ar>

Résumé de l'article

Un modèle de développement, considéré comme l'articulation entre un régime de reproduction des structures économiques et un mode de régulation qui stabilise ce régime dans une période donnée, se décline à différents niveaux territoriaux, de l'international au local. Selon ce schéma, l'auteur étudie le modèle de croissance des agricultures européennes : sa mise en place après la guerre, puis la crise qui le touche à partir des années soixante-dix, et les problématiques sociales qui le nourrissent au niveau local. La crise est complexe; elle ouvre une période de transition où les problématiques du développement divergent. La question, posée dans sa généralité, est traitée au regard des problèmes posés dans le cadre du développement rural. De nouvelles formes d'entreprises et une recomposition des solidarités locales appellent une réorganisation des systèmes professionnels.

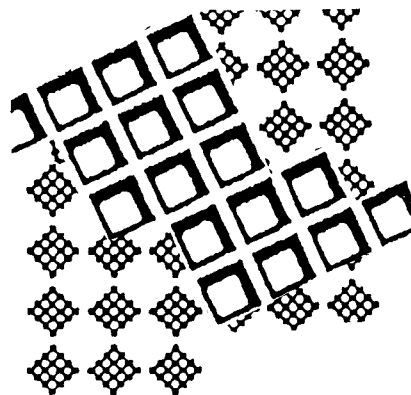
Le développement rural et la politique agricole de transition : quel paradigme alternatif au productivisme ?

G. Allaire

Politiques et mouvements sociaux peuvent être alternativement considérés comme acteurs ou objets du développement, et sont effectivement l'un ou l'autre, selon les niveaux territoriaux pris en compte. Cela introduit force confusions dans les discours sur le développement; en particulier, de points de vue locaux, certains observateurs veulent trop souvent déduire les voies de l'avenir. Tout un chacun est d'ailleurs disposé à les entendre s'il voit dans le développement une affaire d'éthique. Les principes ont besoin de la durée, qui procède de la volonté; or, une volonté tendue vers l'avenir embrasse tout l'horizon.

Nous considérerons ici les principes comme des objets, c'est-à-dire des problématiques sociales. Dans une première section nous envisagerons, selon une

approche en termes de régulation, le niveau local dans les modèles de développement (nous définirons cette notion). Dans une deuxième section, à grands traits, à partir du cas européen, et spécialement français, nous présenterons le modèle de croissance agricole productiviste, puis les problèmes structurels aujourd'hui posés, orientant en filigrane un débat sur un nouveau modèle, et le contexte des politiques agricoles de transition. Cela nous amènera à nous interroger, dans une troisième et dernière section, sur les forces et les faiblesses d'un mouvement rural de développement local dans l'actuelle période de transition. Ces trois parties sont relativement indépendantes, la première proposant des définitions reprises dans la suite.



Territoires et modèles de développement

Le terme développement est délicat de maniement; il renvoie à des théories explicatives comme à des théories normatives, à des politiques publiques comme à des mouvements sociaux et à des problématiques sociales (c'est-à-dire à la conscientisation des

168

problèmes sociaux dans les différents secteurs d'opinion). Pourtant, les questions du développement sont au coeur des sciences sociales et le principe du développement n'est pas contesté, du moins jusqu'à la crise contemporaine. Les théories du développement concernent : la conscience publique en face des inégalités économiques (Myrdal, 1960); les objectifs des politiques publiques; la compréhension des dynamiques sociales et notamment le rôle des facteurs non économiques de la croissance; la normalisation des stratégies économiques. Elles supposent une aune universelle à laquelle mesurer le bien-être et les volontés humaines lorsqu'elles ont pour ambition un modèle général de la croissance, notion qu'elles élargissent, non seulement d'un point de vue méthodologique (prise en compte des structures historiques), mais aussi en posant la question du sens de la croissance, tout aussi ambiguë que celle du sens de l'histoire. Ainsi, la définition du développement, d'apparence tout opérationnelle, comme application de la rationalité technique et scientifique à la production (Aron, cité par Chassagne, 1988), s'appuie sur une conception substantielle de l'État, sorte de conscience éthique. Le développement serait une structuration transcendante de la rationalité. Ou du bonheur¹! Il est

alors normal que les critiques radicales du développement, s'interrogeant sur le sens du mouvement de la société tel qu'il est formalisé dans les modèles des ingénieurs et les références des décideurs, s'affichent comme des utopies ou, du moins, s'apparentent au tour d'esprit utopique². Capacité réinvestie par le développement lui-même : au nom d'une lutte pour le sens on a opposé croissance et développement! Le développement : légitimation de l'ordre existant ou utopie? Intégration ou autonomie des pratiques sociales, des systèmes productifs? On comprend que l'on puisse aussi refuser le développement.

Nous considérerons ici non les débats éthico-idéologiques autour de la notion de développement, mais ces « opérateurs » que sont les institutions et le mouvement social du développement (la « révolution silencieuse », selon le mot de M. Debatisse, le dirigeant paysan moderniste français des années soixante). Depuis les années soixante, les problématiques « locales » ne sont pas étrangères au fait que, d'une part, le nombre de salariés (financés par des fonds publics) chargés de l'animation et de la mise en oeuvre des politiques sociales et de développement s'est fortement accru, tandis que, d'autre part, la société civile est façonnée par les institutions du développement. Celles-ci sont aujourd'hui diversement en question, et leurs territoires aussi.

La flexibilité des systèmes technologiques et des systèmes d'emploi et, en d'autres termes, la capacité des agents économiques et des institutions de s'adapter à des situations caractérisées par des changements plus ou moins rapides, sont les conditions nécessaires à l'accomplissement de tout processus de modernisation. Chaque innovation d'un type particulier

rejaillit sur différents niveaux d'organisation par un effet de remous. Inversement, la réalisation d'une innovation particulière dépend couramment d'innovations distinctes dans d'autres secteurs. Ces événements, formant le contexte nécessaire de l'innovation, sont spécifiquement localisés. On en est venu à considérer que, en définitive, ce n'est ni l'entrepreneur ni l'entreprise qui innove, mais le milieu (Aydalot, 1986). D'un milieu innovateur, les conditions sont : la spécialisation complémentaire des agents économiques locaux; le transfert d'information; la création de connaissances informelles dans les réseaux de relations sociales, c'est-à-dire non dépendantes de l'organisation industrielle proprement dite. Leur coordination, qui ne résulte pas de synergies spontanées, met en jeu des institutions sociales, financières et politiques qui forment un espace de soutien (Gordon, 1989 : 115). Avant de s'appliquer aux politiques macro-économiques et de désigner la déréglementation du marché du travail, la notion de flexibilité renvoie à une définition territoriale des systèmes économiques. On le sait, les théories économiques classiques considèrent les variétés spatiales comme des ensembles de ressources qui permettent autant de modulations, ou réalisations, d'une fonction de production universelle. Les questions de développement se réduisent alors à la réallocation spatiale, c'est-à-dire à la mobilité du capital et/ou de la main-d'oeuvre et aux structures et circuits d'échange commerciaux. La prise d'autonomie de la notion de développement a donc impliqué une réinsertion du temps et de l'espace dans la théorie économique. Par exemple, Ph. Aydalot (1980) considère que l'espace spécifie la fonction de production elle-même, notamment sous la forme de systèmes

techniques. La flexibilité est alors une caractéristique qui différencie les espaces économiques, notamment selon la façon dont les relations industrielles s'articulent aux structures de solidarité sociale et aux cultures professionnelles locales³. Les recherches à propos de la « troisième Italie » (voir les textes de Beccatini, Capocchi et Bagnasco et l'introduction de Romani, dans Maruani et autres, 1988) l'ont mis en évidence. Une cohérence entre ces différents niveaux, eux-mêmes relativement consensuels, et une grande mobilité interne distinguent des « districts industriels », c'est-à-dire des ensembles de petites et moyennes entreprises exportatrices qui s'identifient à l'image du district; les districts proprement dits tiennent « à un réseau stable de connexion avec les marchés finaux » (Beccatini, 1988 : 263), mais la « troisième Italie » correspond aussi à la décentralisation productive des grandes firmes dans les années soixante-dix. Comme le souligne Bruno (1988 : 35), « ce sont les rapports avec le milieu qui octroient sa valeur à un choix d'organisation donné » (à un comportement micro-économique).

Ces analyses ne concernent pas que l'organisation industrielle. Des économistes ruraux italiens y font référence en ce qui concerne « une approche globale du développement territorial de l'agriculture » (Fabiani, 1988, souligne la portée interprétative du concept de district tel que le développe Beccatini). Pour leur part, ils proposent un modèle reposant sur la constatation élémentaire d'une double intégration des systèmes agricoles locaux, intersectorielle et géographique. Trois modalités sont mises en évidence : « l'intégration », via le marché des produits et des facteurs de production, dans un ensemble agro-industriel dont l'ancrage territorial n'est pas

confiné au cadre régional, mais qui y trouve des formes d'organisation dynamiques, autonomes et stables (en France : le « modèle breton »); la « complémentarité », l'activité agricole étant liée avec des activités extra-agricoles quant à la formation du revenu; « l'isolement ». Chacune de ces modalités offre plusieurs cas de figures de réalisation et d'évolution; en particulier, selon l'intensité des rapports d'interdépendance entre l'agriculture et son contexte, la « complémentarité » correspondra à un « modèle d'industrialisation diffuse » ou à une « connexion économique et sociale » (de type « district »). Ces cas de figure sont à mettre en rapport avec les typologies de milieux économiques également élaborées en Italie, par exemple celle de Garofoli (1986), adoptée par Courlet (1987), que nous citons. Aux « systèmes productifs locaux » (spécialisation à l'intérieur d'un secteur dominant, modèle de développement « extensif », dont la maîtrise repose sur des formes de travail de genèse ancienne; voir Courlet : 11) peuvent correspondre des agricultures « intégrées » ou « complémentaires » du premier type (système d'industrialisation diffus; par exemple, l'aire viticole languedocienne); aux « aires-systèmes » (qui sont en gros des districts ou des systèmes régionaux de districts), la complémentarité de deuxième type. Ces considérations (mentionnées ici à titre d'exemple) vont dans deux directions : une analyse morphologique des différenciations spatiales et une analyse des fonctionnements locaux qui en sont la base. Pour ma part, j'ai proposé la notion de « système social de production », dont les différentes variétés correspondent à des organisations territoriales (le choix du terme étant lié au fait que, en économie rurale, on entend sou-

vent la notion de « système de production » comme une simple catégorie statistique et celle de « système productif local » comme un ensemble de ressources n'impliquant pas nécessairement l'idée de système territorial; voir Allaire, 1987).

La « théorie de la régulation », qui pose que dans le cadre des États nations les rapports sociaux engendrent des formes sociales dont l'entrecroisement peut produire transitoirement un ensemble de régularités, des phases de développement séparées par des crises et des transitions, me paraît le cadre conceptuel adéquat à un réexamen des réflexions sur le développement. Les formes sociales, dans une conjoncture donnée, sont ambivalentes, comme les rapports sociaux qu'elles réalisent sont contradictoires (Aglietta, 1982 : III-IX). Elles n'acquiescent de régularité, c'est-à-dire de durée, donc de réalité, que dans une structuration institutionnelle et un « projet » social qui est son espace de légitimité, un espace multi-indentitaire, animé par les problématiques sociales du développement. Par rapport aux concepts fondateurs de la théorie de la régulation, on définit un modèle de développement comme la « conjonction d'un régime d'accumulation et d'un type de régulation » (Boyer, 1986 : 60); un régime d'accumulation est un mode de transformation conjointe des normes de production et des normes de consommation reposant sur des principes généraux qui guident l'évolution de l'organisation du travail et des formes de gestion, que l'on désigne comme « paradigme technologique »; un mode de régulation c'est l'ensemble des dispositifs et des institutions qui permettent les ajustements. Les travaux de Lipietz, en particulier, proposent une méthodologie d'analyse des modèles de développement qui ajoute à cette

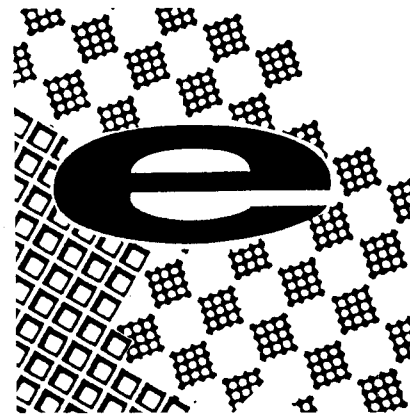
170

définition un troisième aspect concernant les systèmes de rapports, de domination et d'alliance entre groupes sociaux, que l'on appelle, dans la tradition gramscienne, des blocs sociaux : « un modèle de développement est à la fois le produit de la constitution d'un nouveau système hégémonique, et la base de sa reproduction sur une longue période » (Lipietz, 1986 : 13) ⁴. On peut considérer que les politiques développementistes appartiennent à un système idéologico-institutionnel hégémonique dirigé par la technocratie d'État (Lipietz, 1986 : 7), sous des formes variables, en particulier selon la place des nations dans la division internationale du travail. L'unité d'un modèle de développement se décline à trois niveaux : régional, national et international (voir Leborgne et Lipietz, 1989 : 4-5). voire, à quatre : il n'y a pas de système hégémonique, national ou régional, sans crise (de modernisation) qui le constitue en transformant les systèmes productifs locaux et en réorganisant les problématiques sociales. Il convient de souligner que les problématiques sociales s'expriment essentiellement dans des enjeux locaux. Mais les systèmes hégémoniques en sont l'univers normatif.

Parmi les changements socio-économiques, certains mettent en place ou mettent en crise un modèle de développement, d'au-

tres en expriment les « lois » internes ; ou, selon une autre terminologie (empruntée à Silvestre, 1985), des changements « organiques » utilisent les potentialités des structures tandis que des changements « structurels » déstabilisent les pratiques de reproduction et les systèmes de régulation. L'analyse d'un modèle de développement revient ainsi à mettre en évidence une architecture des crises ; pour l'analyse du modèle de développement agricole des années soixante, nous avons proposé des distinctions entre : les crises de repli (longs processus de déprime agricole démarrés dès la fin du dix-neuvième siècle), les crises de modernisation (nouvelles configurations des systèmes de production qui assurent un accroissement de la productivité, elles caractérisent l'émergence des milieux innovateurs), les crises de croissance (concentration sans bouleversement des systèmes techniques et des réseaux professionnels et commerciaux), et enfin la crise du modèle, sur laquelle nous reviendrons (Allaire, 1988a : 179-180).

L'analyse en termes de modèle de développement, supposant une cohérence des dynamiques sociales dans certaines conjonctures (ce qui est une hypothèse de recherche, une grille de lecture a posteriori), risquerait d'être prisonnière d'un fonctionnalisme historique si l'on ne prend pas garde au fait que chaque forme institutionnelle dispose de sa propre temporalité. Les formes civiles qui s'organisent dans un modèle de développement se déploient dans des temps plus ou moins longs ; leur genèse et leur histoire ne sont pas déterminées a priori par leur participation à ce modèle ! Ce que nous illustrerons.



Mise en place et crise du modèle de développement agricole « productiviste »

L'agriculture et le « fordisme »

Né de la « grande crise » des années trente (Boyer, 1979), un mouvement complexe des différentes couches sociales, s'inscrivant dans de nouveaux paradigmes techniques et professionnels liés à la consommation de masse (qui pour une petite partie du monde met fin à l'ère du manque élémentaire), acceptant l'extension de l'organisation taylorienne du travail, aboutira aux compromis fordistes qui, dans les pays industriels, lient normes de production capitalistes et normes de consommation salariales. Des dynamiques se renforcent mutuellement : forte urbanisation, hausse du pouvoir d'achat salarial, explosion de la productivité agricole. L'agriculture joue un rôle tant par son propre rythme de croissance que par la régression de sa position relative, articulation qui s'établit de façon similaire dans tous les pays « fordistes » et d'abord dans ceux du nord de l'Europe. Dans les années soixante, seule l'Italie, dans l'Europe des Six, joue une carte différente en réalisant un développement industriel sans parvenir à étendre la modernisation agricole ; mais elle change sa politique à partir de 1975 (négociation européenne d'un « paquet de

mesures agricoles méditerranéennes », tandis qu'une double dynamique de développement de petites et moyennes industries et de l'agriculture caractérise la « troisième Italie », les régions centrales et adriatiques). L'Espagne est arrimée vers la fin des années cinquante au fordisme, sans que d'abord n'intervienne de transformation de l'évolution de ses vastes régions rurales (Roux, 1983), et elle continue de jouer traditionnellement la carte d'exportations agricoles spécifiques (et de main-d'oeuvre). Du fait d'un alignement sur un modèle de consommation nordique (importation de la viande et des laitages), sa balance agro-alimentaire est déséquilibrée de 1965 à 1983, mais elle prend le chemin d'un rééquilibrage (phase d'investissement dans l'élevage et intensification des productions de fruits et légumes), suivant une voie comparable à celle de ses partenaires du nord.

La diffusion du nouveau modèle de développement (que l'on a désigné comme « modèle américain » ou « agriculture industrielle ») établit un nouveau régime international des échanges agro-alimentaires. Il se substitue, après une longue période de transition, à l'ancien modèle impérialiste établi à la fin du dix-neuvième siècle, qui a été progressivement déstabilisé durant la période des deux guerres mondiales (il était caractérisé par l'introduction des produits d'outre-mer dans la consommation des masses urbaines, la spécialisation des agricultures métropolitaines européennes, la division de cette économie internationale en empires). Ce nouveau régime correspond à un développement des industries d'amont et d'aval, dont le fonctionnement s'internationalise, d'où un entraînement du commerce mondial par les échanges entre pays développés

et, par ailleurs, la dépendance alimentaire des pays du Sud. Cependant, les modèles de développement sont concrétisés dans un cadre national. C'est le cas des pactes agricoles modernistes. Certes, l'institutionnalisation des marchés s'accompagne d'organisations internationales, et celles de la Politique agricole commune reposent sur un accord politique. Cependant, il serait ridicule de considérer la Commission des communautés européennes comme l'instance régularisatrice de l'agriculture européenne. La Politique agricole commune, tout en assurant une diffusion du modèle fordiste, a permis une maîtrise de l'accumulation par des politiques agricoles nationales, elles-mêmes réalisées dans des systèmes régionaux agricoles différenciés.

Les dépenses publiques du « développement agricole » (terme désignant en France l'organisation corporatiste du système de qualification professionnelle) et celles de la « politique des structures », qui sont cogérées avec les organisations professionnelles, sont déterminées par des « compromis institutionnalisés ». L'expression est empruntée à Delorme et André (1983 : 671-674), pour qui elle désigne essentiellement la détermination des dépenses publiques concernant l'enseignement et la sécurité sociale ; mais les auteurs considèrent que « des formes de compromis ayant reçu une institutionnalisation peuvent être présentes dans d'autres domaines [...] l'institutionnalisation désigne la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des com-

portements et des stratégies ». La création d'un budget annexe de la protection sociale agricole (dès 1949 ; réaménagé en 1959), « en fournissant un cadre institutionnel et législatif annuel à l'action de l'État en agriculture, contribue à resserrer les liens déjà existants entre politique sociale et politique de modernisation » (Alphandéry, Bitoun et Dupont, 1988 : 180) et lui donne donc la force d'un compromis institutionnalisé. La cogestion de la politique des structures, dans les années soixante, avec l'élaboration de références technico-économiques ayant valeur réglementaire, s'analyse pareillement.

L'accumulation connaît les rythmes les plus intenses de 1954 à 1973. Mais c'est durant les années soixante que se stabilise (pour une décennie seulement) une nouvelle configuration des rapports entre l'État et l'agriculture, caractéristique d'une insertion dans le mode de développement fordiste (Allaire, 1988a). Les principales données macroéconomiques concernant l'évolution de l'agriculture durant la période, que je ne commenterai pas ici et qui sont bien connues, s'interprètent assez facilement selon ce schéma. Les enjeux régulationnistes des politiques agricoles d'après-guerre, qui organisent un régime d'accumulation forcée, portent sur l'installation d'un paradigme technico-économique aujourd'hui contesté, le productivisme. Un volet décisif concerne le crédit, qui veut permettre à l'agriculture de se lancer dans une croissance anticipant ses résultats. La régulation porte sur les investissements et sur les normes de consommation. Un consensus est établi, dans les années soixante, sur la revendication de « parité » des revenus, en fait sur l'accès de l'ensemble des couches populaires au nouveau confort permis par l'industrie de masse. La scola-

172

risation favorise une homogénéisation des styles de vie, tandis que des revenus « sociaux » facilitent les nouvelles représentations de l'argent comme pouvoir d'achat des éléments d'un cadre de vie (cependant, malgré une certaine uniformisation, les façons de vivre de la population rurale restent particulières). Ces enjeux portent encore sur l'actualisation des qualifications, par l'organisation d'un système de formation massif et ramifié.

Au travers des crises de modernisation, une déterritorialisation des systèmes de production et une désintégration des réseaux marchands locaux constituent un système de marchés institutionnalisés. Jusque-là filet protecteur contre les petites crises plus ou moins cycliques, l'organisation des marchés devient un mode d'antévalidation des investissements, auquel correspond un système de représentation des intérêts professionnels (organisations par produit). Voici un exemple de réaménagement d'une forme institutionnelle dont les principes originels tenaient plus à la régulation des échanges et au contrôle de l'approvisionnement par l'État qu'à la régulation des systèmes productifs. Les organisations de marché modernes sont simultanément instrumentalisées comme politique des revenus et orientation des investissements agricoles. Les prix administrés, anté-

validant la production, permettent la logique de l'intensification et un régime d'accumulation forcée. Nul besoin, pour expliquer cette condition structurelle d'un développement productiviste, d'invoquer une théorie de la sous-valorisation de la production paysanne. L'organisation des marchés associée à une politique de crédit sélective ne supprime pas la concurrence entre producteurs; au contraire, ce système sécurise les investissements destinés à accroître la productivité individuelle des exploitations, et distingue ainsi les capacités d'adopter les nouvelles stratégies. La modernisation des systèmes professionnels correspond à la diffusion de conceptions « économiques » de la gestion (particularisation et rationalisation des anticipations; voir Rambaud, 1969; Allaire et Labourroire, 1989).

Ces évolutions auraient été impossibles sans une révolution des représentations du temps, du travail, de l'argent, de la famille et des destins individuels. Cette réorganisation des rapports entre les individus et les collectivités fait entrer la masse des villages dans le mouvement biséculaire qui desserre les liens entre les individus et leurs territoires (voir Garden et autres, 1986 : 22). Les formes du travail agricole apparaissent comme problème de développement (par exemple la « décohabitation » des générations). L'individualisation des carrières agricoles devient un aspect des transformations nécessaires à la mise en oeuvre du productivisme, en particulier parce qu'elle conduit à une « séparation » de l'exploitation et du ménage (Barthez, 1987). Mais du point de vue de leur efficacité l'opposition est toute relative entre les stratégies successorales et familiales et les normes professionnelles de l'accès au métier, individualisées (rôle du niveau de formation scolaire). Ces normes

n'ont pas été dénoncées comme opposant aux familles une trop forte contrainte; les stratégies familiales qui s'y coulent paraissent les légitimer (Barcelo, 1988). En sens inverse, de nouveaux comportements, que l'on peut mettre en rapport avec la scolarisation et l'entrée des femmes sur le « marché du travail » (Vert, 1984), conduisent à une autonomisation des statuts dans la famille. Mais la dynamique intrinsèque des systèmes d'emplois paysans, si elle aboutit à une autonomisation du statut de « chef d'exploitation », laisse les autres membres de l'exploitation dépourvus d'un statut « reconnu » dans la législation socio-professionnelle, prenant place dans la définition sociale d'une carrière professionnelle. Une caractéristique du système professionnel agricole est de n'avoir défini qu'un seul statut d'accès au métier. Néanmoins les femmes ne sont pas totalement absentes des réseaux professionnels (Allaire, 1988b) et leur rôle dans l'élaboration de la culture professionnelle paysanne moderne est loin d'avoir été parfaitement étudié. On ne peut nier cependant que les agricultrices ressentent un certain « isolement », compensé par le développement de la vie associative rurale extra-professionnelle là où cela a été possible. Il s'agit évidemment d'une condition locale du développement; un exemple (par la négative) est l'échec de l'implantation de néo-ruraux là où une telle vie associative et les services sociaux minimums ne peuvent être assurés (cas de la montagne corse; ailleurs, dans le Midi, des programmes locaux adaptés y ont fait face depuis les années soixante-dix, avec quelque succès).

Aux différents niveaux que nous avons rapidement envisagés, le régime international, les organisations internationales, les

politiques nationales, puis les systèmes de production régionaux et locaux, auxquels il faut ajouter les systèmes professionnels locaux et les organisations départementales, le développement est en même temps une polarisation. À l'agriculture industrielle correspond l'accroissement de l'ère de la faim sur la planète ; la CEE connaît à son niveau une opposition nord-sud particulièrement sensible en matière de politique agricole ; en France, les éleveurs du Sud-ouest envient et critiquent le « modèle breton », parangon du productivisme. L'institutionnalisation d'un système professionnel national n'emprunte qu'à certaines cultures sectorielles ou régionales. Je voudrais souligner, cependant, que les mécanismes de sélection des espaces par le développement coexistent avec des mécanismes de co-développement. Sans politiques de co-développement on imagine mal que les processus de modernisation trouvent un espace de soutien, même si, en même temps, il s'agit d'un espace de domination. Avec raison, on a mis en évidence la désertification de certaines régions en plein boom agricole français ; cependant, des compromis ont été trouvés permettant une représentation professionnelle unitaire. Tout en assurant une concentration des forces productives, les crises de modernisation n'ont pas totalement balayé les anciens systèmes, dont certains ont pu trouver des formes de survie et de repli. Ces considérations permettent de formuler quelques critères globaux concernant les conditions de développement : les paradigmes d'un modèle de développement peuvent être appréciés selon qu'ils lui assurent une plus ou moins large base sociale et régionale ; réciproquement, un système de production pourra être apprécié selon qu'il offre une

armature plus ou moins autonome à l'économie locale ou régionale, ou au contraire qu'il favorise plus ou moins la connexion avec un modèle de développement national et un régime international, l'une ou l'autre de ses qualités pouvant conduire à la prospérité comme au déclin, selon les caractéristiques des systèmes englobants.

Les paradigmes productivistes et les systèmes professionnels hégémoniques qui leur correspondent dans les différentes régions forment ce que l'on appelle le « modèle dominant ». A posteriori, on peut mettre en évidence, pour les mettre en question, les logiques du modèle. Mais il faut éviter la tentation d'en faire un déterminisme. Ainsi, malgré l'internationalisation de l'élevage (par les inputs) et malgré la puissance exportatrice de certains secteurs agricoles (à ce titre particulièrement dépendants des mécanismes européens), acquise à la fin de la période « glorieuse » (dans un premier temps la croissance agricole a contribué à l'auto-centrage des modèles fordistes), il n'y a pas un système agro-exportateur français organisé et dominant. De même, la diffusion régionale du modèle dominant est particulièrement souple. Selon les secteurs, les crises de modernisation se sont étalées dans le temps ; il y a une décennie d'écart entre la modernisation de la production laitière bretonne et celle de la viticulture méridionale ; de plus, les formes de modernisation diffèrent (si l'on assiste à une concentration du négoce du vin, on observe également le développement de la vente directe par des coopératives de village ou des caves particulières, ces petites unités participant à divers réseaux stratégiques qui leur permettent un certain lien avec les marchés de consommation). Au total, les sys-

tèmes professionnels restent territorialisés (ce qui n'est pas vrai uniquement pour l'agriculture).

La modernisation réévalue des institutions et des structures sociétales qui se déploient dans la longue durée. Alphandéry, Bitoun et Dupont (1988), qui font remonter la genèse des institutions de la politique agricole moderne aux années trente 5, présentent plusieurs exemples de cela. Ainsi en est-il de la rénovation de l'idéal chrétien : le souci corporatiste du bien commun et de la communauté se prolonge dans « l'esprit de service » que prône la Jeunesse agricole chrétienne et qui, réévalué (servir, c'est produire bien et mieux, pour les autres), nourrit après la guerre l'organisation « de la rationalité économique et sociale moderne » (ouvrage cité : 167-168). De même, la « cogestion » du secteur agricole trouve ses origines dans la Corporation paysanne de Vichy puis, dans un autre contexte idéologique, est au cœur du projet modernisateur du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) (96-98) ; « c'est dans le syndicalisme agricole que ces producteurs responsables assument la totalité de leur être professionnel et le personnalisme jacobin a ainsi renouvelé la vieille doctrine corporatiste des corps intermédiaires » (172). Ce projet trouve un écho auprès des courants développementistes de la technocratie d'État (planisme). On pourrait dire que la réorganisation des anciennes structures dans le mouvement de modernisation s'effectue, d'une part, sous la pression des mouvements sociaux qui se réfèrent, d'abord de façon implicite et fragmentaire, au nouveau paradigme sociétal et, d'autre part, par imprégnation, les principes du mode général de régulation (lorsqu'il commence à être explicite) donnant un sens

174

nouveau aux structures sectorielles.

La réévaluation de l'ancien corporatisme agraire en modifie radicalement la nature. Il ne s'agit plus de corporatisme au sens de la constitution en bloc socio-politique de la profession agricole face au reste de la société, corporatisme réactionnaire, anti-étatique, territorial, qui est néanmoins une tendance d'une partie des dirigeants professionnels des années cinquante (réactualisée par les crises postérieures). Pour Muller (1985 : 33), « à partir du moment où l'agriculture n'est plus un ensemble de terroirs mais un secteur productif, conçu comme un assemblage de rôles professionnels spécialisés, les conditions de sa reproduction cessent d'être principalement endogènes », mais les jeunes leaders syndicaux modernistes doivent batailler contre la « vieille garde » pour obtenir de l'État une politique favorisant ce que l'on pourrait appeler une endogénéisation des paradigmes productivistes (le modèle des années soixante); or, selon Muller (35-36), aucun corps de l'État n'est vraiment en mesure, à ce moment-là (1965-1966), de prendre en charge l'organisation sur le terrain de la politique de modernisation : « vide administratif, volonté professionnelle et prudence du pouvoir expliquent donc la mise en place de cet appareil de cogestion ».

N'est-ce pas oublier que cette prise en charge du développement par des institutions civiles faisait partie du programme modernisateur (on disait alors « révolutionnaire ») de la Résistance, dont l'esprit se perpétue dans le courant planiste (F. Bloch-Lainé, directeur du Trésor de 1947 à 1953, préface en 1963 le livre de M. Debatisse), et en même temps surestimer le rôle de la conjoncture politique dans l'explication des formes mêmes de cette organisation? Car il a fallu le temps que se réorganisent les systèmes de représentation paysanne pour que se concrétise la politique de modernisation (certes, cette réorganisation n'a pas manqué d'enjeux politiques), et s'il s'agit d'un « moment stratégique », c'est précisément celui de la constitution d'un bloc social et pas seulement d'un instrument politique. Plus que les moyens administratifs (dans le même temps l'enseignement agricole et la recherche connaissent un développement prodigieux), ce sont les moyens d'organisation ad hoc qui font défaut. Ce qui est véritablement en jeu, c'est l'articulation politique entre les groupes professionnels locaux et l'action de l'État. Pour Servolin (1989), c'est de l'État que naît le problème de la régulation agricole; « la généralisation de la régulation des marchés » conduira à « l'émergence d'un État-providence agricole » (105-128): « d'un système d'organisation des marchés on passe à un système de prise en charge par l'État du secteur agricole » (106). La législation de 1960-1962, en organisant la base sociale de la production agricole, est une entreprise de sélection « de ceux qui seront admis à être les agriculteurs modernes » et « il n'est guère concevable que ce travail d'élimination qui est postulé par la politique agricole des États capitalistes modernes ne

soit pas accompli en pratique par une élite issue du milieu lui-même » (113)⁶. Mais cette « prise en charge du secteur par l'État » revêt, pour le moins, des formes politiques complexes. Servolin (1985 : 48) critique Muller pour s'être laissé abuser par « l'apparence d'autonomie » de cette élite, si « essentielle » qu'elle fait « partie de l'idéologie des intéressés eux-mêmes » (ne pourrait-on pas dire la même chose de toute problématique sociale, y compris de celle des serviteurs de l'État!); mais il ne dit rien (dans ses textes récents) sur le processus de constitution de cette élite. N'a-t-elle pas d'intérêts propres? A-t-elle des moyens d'imposer son rôle au milieu? Une fois de plus, pour saisir la complexité des formes de cogestion, il faut garder présent à l'esprit le rôle qu'a joué l'idéologie développementiste dans l'administration et la recherche agricoles (elles aussi soumises, de façon interne, au nouveau paradigme technologique), ainsi que la diversité des voies de diffusion des nouveaux modèles, l'importance des problématiques critiques dans les années soixante-dix et les luttes (incessantes) entre les différentes composantes du système professionnel. Si, comme le souligne lui-même Servolin (45-46), c'est « une couche de grands propriétaires fonciers d'origine aristocratique qui furent des adeptes enthousiastes des premières théories corporatistes » (au dix-neuvième siècle) car elles allaient dans le sens de leurs intérêts et légitimaient leur hégémonie sur le monde agricole, il faut se livrer pareillement à l'analyse sociale de la nouvelle élite. La politique des années soixante trouve sa base naturelle dans une couche productive (et innovatrice), c'est-à-dire, comme cela a souvent été dit, dans une paysannerie « moyenne » à laquelle elle as-

sure un assez large accès à la modernisation. Cependant, les techniciens salariés des organisations professionnelles font eux aussi partie du bloc modernisateur. La sectorisation de l'agriculture, c'est aussi sa tertiarisation, et si l'on considère que ces salariés sont souvent eux-mêmes issus de différentes couches agricoles, c'est d'un considérable processus de mobilité sociale que naît le nouvel ordre. La particularité du rôle social des organisations agricoles (qui organisent cette mobilité) n'est donc pas si grande qu'on aurait pu le croire.

Cette observation nous ramène à une question plus générale. Compte tenu des particularités de chaque secteur, la convergence dans un mode de régulation de problématiques sociales divergentes et s'opposant entre elles dans l'univers des discours politiques s'opère par la mise en place de systèmes professionnels différenciés; autrement dit, les paradigmes fordistes ne sont pas que des paradigmes industriels, ils concernent aussi le travail indépendant (et même le travail domestique associé aux pratiques de consommation familiale). Il y a donc, si l'on veut, des régulations sectorielles, mais que je préfère appeler des systèmes professionnels 7, pour éviter toute ambiguïté. Il me paraît préférable d'éviter de parler de « régulation corporatiste » pour l'agriculture des pays fordistes, surtout si on réserve ce terme, comme Lipietz (1986 : 17), « aux cas de fusion des instances de représentation des intérêts sociaux et des institutions de régulation étatiques ». Cette définition d'ailleurs, ne paraît pas admettre un mode de régulation se déployant selon plusieurs principes politiques en fonction des secteurs : si la régulation de l'intégration de l'agriculture était plus ou moins corporatiste, elle ne pourrait qu'être à l'image des

autres formes sectorielles de régulation. Certes, des « rigidités corporatistes » des systèmes professionnels peuvent apparaître lorsque se renverse la conjoncture, mais cela est vrai tout aussi bien dans le rapport salarial fordiste. En agriculture, particulièrement, se retrouvent des mouvements sociaux qui se situent « à l'intérieur » du paradigme dominant et d'autres qui le contestent au nom de conceptions tant passésistes qu'utopistes, voire qui expriment des rationalités qui se maintiennent à l'écart du modèle, autonomes ou refoulées. Si, une fois trouvée, la cohérence d'un modèle de développement se consolide d'elle-même (« ce qui permet de parler à son propos d'un « fonctionnalisme ex post », écrit Lipietz, 1988 : 8), les caractéristiques d'un nouveau modèle ne sont pas données immédiatement, ne sont pas cohérentes dans les problématiques sociales. D'où, entre ces mouvements, une certaine confusion des valeurs, qui s'accroît avec les politiques agricoles de transition face à la crise, car celle-ci conduit à une nouvelle redéfinition des rapports entre l'État et les systèmes professionnels.

La crise de l'agriculture moderne

Le modèle fordiste est entré en crise, selon les régulationnistes, pour deux raisons principales : l'internationalisation de la production est venue perturber les régulations nationales; la forme dominante d'organisation du travail a trouvé des limites dues simultanément à l'intensification capitaliste et aux luttes ouvrières; d'où chute de la rentabilité, crise de l'investissement, crise de l'emploi, crise de l'État providence et des compromis institutionnalisés, crise des organisations professionnelles. Ces enchaînements s'organisent selon

des traits politiques nationaux spécifiques. Ce schéma général est applicable à la crise de l'agriculture moderne. On en pensera d'autant plus facilement la spécificité qu'on s'attachera à l'analyse génétique concrète des processus, dans une pluralité de temporalités. Si la mise en évidence des logiques d'un système permet de mettre en lumière, en théorie, ses contradictions, leurs effets ne sont repérables qu'*ex post*. D'une façon générale, les crises qui interviennent dans la remise en cause d'un mode de développement réactivent des questions locales jusque-là plus ou moins occultées, mettent en question les normes et les références, désolidarisent les compromis et les systèmes de légitimation et de régulation particuliers de différents niveaux ou secteurs de la société. D'où la multiplication d'espaces d'initiatives locales, dont s'emparent ou non des mouvements sociaux.

L'évolution interne de l'offre et de la demande de produits agricoles, la conjoncture internationale, les contrecoups des crises pétrolières et industrielles aboutissent à un contexte de crise. Mais, dans ce contexte, la forte intensification agricole détermine spécifiquement la crise agricole en exigeant une socialisation accrue de l'accumulation forcée. Le processus de réduction de la base productive et de capitalisation effrénée en agriculture, s'il augmente la productivité à un rythme supérieur à celui des autres secteurs, contient en lui-même une crise de la profitabilité et à terme la remise en cause du productivisme. Les conséquences en sont le ralentissement des rythmes de la capitalisation, le renouveau de formules d'agriculture « différentes », voire de l'extensification. Des situations « difficiles » se multiplient dans les secteurs intensifs.

176

Après une politique de temporisation (et une modification de l'équilibre entre les différents chapitres budgétaires, d'autant plus qu'à cette période chaque type d'exploitation nécessite des mesures spécifiques), le budget de l'État, soumis à toutes les contraintes résultant de la crise de l'emploi et de la conjoncture internationale, ne peut plus suivre. Le « tournant financier des années quatre-vingt », stabilisation et régression relative du budget de l'agriculture (Alphandéry, Bitoun et Dupont, 1988 : 191), est un facteur aggravant par le biais de la crise de la protection sociale (conséquence et non cause de la situation actuelle) : la croissance des dépenses (adaptation mécanique dans le cadre d'une forme institutionnelle) a conduit à des aménagements organiques du compromis institutionnalisé ; le souci d'éviter une charge excessive des trésoreries d'exploitation est contrebalancé par celui de mieux asseoir les cotisations sur leurs facultés contributives. Coût direct ou indirect de la crise des structures, elle la renforce.

C'est aussi par l'intermédiaire d'une crise budgétaire (qui exprime à la fois la contrainte extérieure et les crises budgétaires nationales) que se manifeste la crise de la Politique agricole commune, même si par ailleurs les organisations et régle-

mentations sectorielles des marchés agricoles sont aussi remises en question, de façon interne, par l'évolution technique et institutionnelle des branches et des systèmes professionnels. On assiste alors à un réaménagement organique du compromis européen et à une renationalisation (partielle) des politiques agricoles ; du moins dans un premier temps (période des montants compensatoires), les réformes récentes (1984 : les quotas laitiers ; 1988 : les « stabilisateurs budgétaires » et la réforme des « fonds structurels ») préservent la PAC mais renvoient néanmoins au niveau national la « gestion » des restructurations. Le principe structurel de l'antévalidation des investissements n'est pas abandonné, de nouvelles formes de contrôle, plus sélectives, s'imposent. Les réorganisations qui s'en suivent font réapparaître des contradictions entre les intérêts des systèmes ou sous-systèmes régionaux. Ce sont alors les institutions territoriales de régulation et celles de représentation des intérêts professionnels qui sont mises en crise.

Tous les ingrédients sont réunis pour une crise de l'hégémonie de l'agriculture productiviste, en particulier du syndicalisme « officiel » (jusqu'en 1981, une seule organisation syndicale est reconnue en France ; elle est restée jusqu'à aujourd'hui un partenaire privilégié de la concertation). Celle-ci se traduit par : un glissement des directions régionales des systèmes professionnels vers les organisations professionnelles de type « économique » (avec, en conséquence, un éclatement sur le plan national que compense mal la politisation de certains dirigeants tel F. Guillaume) ; et un progrès (limité, pour des raisons que nous ne discuterons pas ici) de l'organisation de courants syndicaux alternatifs. La crise est manifeste à partir du moment où

le FNSEA ne peut plus se contenter de prôner une fuite en avant productiviste au fur et à mesure que la crise dure. Repli corporatiste, repli technique, repli des administrations sur une gestion malthusienne, l'organisation professionnelle devient inapte à favoriser cette ouverture des horizons que demande la relance de projets locaux.

Le manque de flexibilité des structures est souvent rendu responsable de la crise du productivisme (quoique une politique fortement interventionniste, comme la nouvelle politique laitière, soit parvenue à modifier totalement le secteur !). Les limites à la flexibilisation des formes de travail sont un facteur tout aussi décisif, sinon plus, à un moment où une relance de la productivité demande sans doute une organisation différente du travail, par exemple des collectifs plus nombreux (y compris, pourquoi pas, sous forme coopérative), une organisation entrepreneuriale des services à l'agriculture, un comportement d'entrepreneur des agriculteurs eux-mêmes dans la différenciation de leurs activités, la revalorisation du salariat agricole, c'est-à-dire une réorganisation des systèmes d'emplois (par des moyens juridiques et organisationnels appropriés), sauf à se satisfaire de la précarisation des emplois des aides familiaux, des salariés agricoles et de ceux du secteur associatif para-agricole. D'ailleurs, de nombreux indices montrent que l'attitude des jeunes chefs d'exploitation a changé quant à l'utilisation de salariés, tandis qu'auparavant la mécanisation avait facilité l'élimination rapide de ceux qui existaient dans des exploitations de moyenne importance et que la taille des ateliers d'élevage intensif restait limitée par l'importance de la main-d'œuvre familiale. Ces problèmes se conjuguent dans la

crise des structures de production et n'ont pour issue qu'une redéfinition des statuts professionnels.

L'observation de systèmes professionnels locaux (Allaire, 1988b) donne à penser que le modèle de développement secoué à partir des années soixante-dix (dans sa régulation macro) continue pourtant de soutenir les appareils professionnels ! Le problème du renouvellement des réseaux locaux se pose néanmoins, dans un contexte général bouleversé. La solidité de l'identité de la génération d'agriculteurs qui est en train d'être relevée à la tête des exploitations confirme que, jusqu'à aujourd'hui, l'organisation des systèmes de production et des systèmes professionnels, comme la politique économique agricole, n'a connu qu'une série d'adaptations qui s'inscrivent dans les tendances du modèle de développement en crise. Mais ces changements aboutissent progressivement à une remise en cause des structures du métier. La réduction du nombre d'emplois agricoles n'est plus synonyme de rationalisation, le paradigme technologique ne peut plus assurer un élargissement de la base productive, la diversification est à l'ordre du jour, la crise professionnelle est en train de venir. Mais nous ne pouvons qu'être prudents par rapport à toute prospective sur les voies que pourra prendre une mobilisation paysanne vers une sortie de la crise. Car si le constat des tensions qui révèlent le caractère dépassé des compromis institutionnalisés ne fait pas de doute, il n'est pas aisé de distinguer parmi des pratiques nouvelles celles qui seront susceptibles de conduire à de nouveaux compromis capables de tirer parti des dynamiques économiques. La notion de modèle de développement permet certes de penser l'articulation de différentes struc-

tures sociétales dès lors qu'elles « font système », mais, avec la crise, chacune suit une dynamique intrinsèque et les analyses qui peuvent en être faites (séparément) ne peuvent pas dire comment elles sont susceptibles de faire à nouveau système. Si crise du métier il y a (comme l'affirme Muller, 1987), elle est d'abord une crise des systèmes professionnels, elle doit être pensée au travers de processus dialectiques : qualification-déqualification ; dépendance-maîtrise du métier ; sélection économique-solidarité professionnelle... C'est pour cette raison que je ne pense pas que l'on puisse caractériser la « crise du référentiel technique » (ouvrage cité : 4) en termes de « gestion » et que l'alternative puisse consister dans la substitution à une identité de type « ingénieur » d'une identité de type « commercial » (13) ! Cependant, l'auteur a bien perçu ce que les agricultures « différentes » empruntent à l'esprit d'entreprise, contrairement à d'autres auteurs qui insistent essentiellement sur les formes plus « souterraines » de cette diversification ; l'économie souterraine n'est pas, en soi, un modèle de développement, l'alternative se situe dans les façons dont elle s'articule avec un système productif local formel. Dans un premier temps, comme nous l'avons vu, la volonté des jeunes générations de s'impliquer dans le travail, et d'assurer pour cela leur qualification individuelle, a été le ressort prodigieux des nouvelles stratégies technico-économiques qui assureront la croissance. Aujourd'hui, comment peut se développer l'implication dans le travail ? Paradoxalement, le ménage ou de petits collectifs sont-ils redevenus les cadres de l'implication ? La crise actuelle des formes de travail s'inscrit dans une période qui se caractérise par la chute d'efficacité et de

crédibilité des grands projets sociaux ; la société est soumise à la loi de fait des changements (Balandier, 1983 : 5-12), le sujet individuel déporte son action vers ce sur quoi il estime avoir davantage prise : le cadre de sa vie privée, les relations personnelles immédiates. Les organisations professionnelles agricoles, qui ont été des leviers de la diffusion des méthodes modernes de production, sont confrontées à une crise de leur efficacité. L'identité professionnelle des techniciens et des agents de développement eux-mêmes est troublée par une crise éthique. On prend conscience d'un processus de différenciation continue. La mise en place de nouvelles formes de production passe tantôt par une spécialisation productiviste, tantôt par la diversification, tantôt par un resserrement de l'intégration (secteur laitier), tantôt par un raccourcissement des circuits de commercialisation... P. Daucé (1985) constate que trois types d'attitudes se dégagent dans la remise en cause du modèle agricole breton : une attitude « productiviste libérale », qui « renvoie la solution des difficultés "internes" à un rétablissement d'une véritable concurrence sur les marchés européens » ; une attitude « productiviste tempérée », qui se « retrouve majoritairement dans l'appareil d'encadrement » et s'y traduit par des problématiques ambivalentes vis-à-vis de la politique des prix, de la fonction des coopératives et des prescriptions techniques ; une attitude « anti-productiviste », minoritaire mais qui n'est pas pour autant le fait de producteurs marginaux. Il s'agit aussi, dans des sens divers et opposés, d'une expérimentation de nouvelles formes de travail : mécanisation supprimant le travail salarié saisonnier (exemple : les vendanges), intensification et nouveau salariat, familles pluriac-

178

tives, tentatives de nouvelles formes de coopération locale... Ces nouvelles orientations n'ont pas débouché sur de nouvelles cohérences globales et de nouvelles problématiques hégémoniques. Elles ont ouvert une période de transition.

Le programme des forces qui ont soutenu en 1981 la candidature de F. Mitterrand était celui d'un parachèvement du fordisme. En agriculture, cela aurait pu consister à parfaire les garanties de revenu des producteurs agricoles. Or, la régulation agricole associée au fordisme n'a pas bouleversé fondamentalement le statut hybride de petit propriétaire des producteurs, limitant ainsi l'action au système des prix, sauf à intervenir directement par des mesures concernant les statuts sociaux (pour un approfondissement, voir Allaire, 1984a et b). La deuxième voie fut utilisée en matière de retraites et de droits de la femme, mais l'essentiel reste à faire pour adapter les conditions de transmission du patrimoine, étendre la reconnaissance professionnelle à l'ensemble des statuts, y compris les collaborateurs du chef d'exploitation, favoriser l'association et la coopération au niveau de la production, permettre la pluriactivité et, au total, favoriser une implication dans la transformation et la maîtrise locale des conditions d'existence (certains de ces aspects ont fait l'objet du

rapport Gouzes, 1984). Quant à la première voie, s'il faut à la fois adapter l'appareil de production et garantir un droit à produire, c'est la quadrature du cercle. La politique des structures ne peut plus faire office de politique de l'emploi agricole. La question d'un statut du producteur agricole, mal résolu dans la politique des années soixante, doit être inscrite dans une politique de l'emploi. L'« agriculture duale » n'est pas seulement, comme on se l'imagine souvent, une séparation entre deux types d'exploitations, que conditionnent les politiques publiques, mais aussi, et peut-être surtout, une diversification des emplois et des statuts. Comme pour les autres secteurs économiques, la volonté de ne pas compromettre l'équilibre européen (depuis 1983), c'est-à-dire d'accepter d'externaliser le contrôle de l'appareil productif interne, ou de légitimer les réaménagements par la « contrainte extérieure » (!?), laisse aux acteurs sociaux le soin d'expérimenter de nouvelles régulations ; l'efficacité des politiques économiques ne se mesure plus en termes de retombées immédiates sur le développement interne (n'est-ce pas le schéma typique de la crise de régulation fordiste ?).

Des politiques agricoles de transition

Selon l'OCDE, tous les pays membres de cette organisation « estiment que la situation agricole est entrée dans une crise qui semble échapper aux mécanismes nationaux et internationaux traditionnels de régulation » et s'accordent sur la nécessité d'une réforme des politiques agricoles (OCDE, 1988). Nous ne discuterons pas ici des réformes entreprises, mais des principes essentiels qui, toujours selon l'OCDE, devraient être mis en

oeuvre. Ceux-ci sont définis ainsi (ouvrage cité : 18) : permettre, à long terme, « aux signaux du marché d'influencer l'orientation de la politique agricole » (autrement dit, assujettir les politiques économiques aux contraintes extérieures) par une « réduction progressive et concertée de l'aide à l'agriculture » (concertation qui a pris des formes conflictuelles entre les USA et la CEE) ; prendre en compte des « préoccupations de nature sociale ou plus générale, telles que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement ou l'emploi global » (la crise du mode de développement est générale, l'agriculture ne peut être traitée à part) ; agir de façon pressante pour « éviter que ne s'aggrave le déséquilibre actuel des marchés [voir plus haut] en réduisant les incitations à la production et par l'imposition de limites quantitatives » ; alors, pour préserver en partie les compromis sur les normes de consommation, « il faudra naturellement assurer autrement le soutien de certains revenus agricoles puisque ceux-ci dépendront de moins en moins de systèmes de garantie des prix ou des mesures liées à la production ou aux facteurs de production » ; on espère des aides directes une meilleure capacité de réduire les écarts de revenus, selon des critères diversifiés ; enfin, les ministres de l'agriculture de l'OCDE sont convenus que « l'ajustement du secteur agricole serait facilité s'il peut s'appuyer sur un ensemble de mesures visant au développement de diverses activités en zones rurales » (ce qui nécessite une nouvelle articulation de plusieurs politiques). Dans cette perspective, le développement local rural se voit encouragé parce qu'il faut prendre acte des transformations sociologiques et culturelles de la société rurale (où les agriculteurs ne forment plus un groupe à part, ni même prépondé-

rant) et parce qu'il serait susceptible de favoriser une réorganisation du secteur agricole. Mes commentaires sur cet ensemble porteront sur trois points.

Premièrement, ces principes ne posent pas véritablement une alternative pour les politiques agricoles. Leur « libéralisme », comme celui qui tend à prévaloir dans les rapports nord-sud ou dans la déréglementation du rapport salarial, paraît avoir essentiellement le souci de la transition. D'ailleurs, poser « à long terme » l'objectif d'une régulation directe par le marché, n'est-ce pas faire l'aveu de l'incohérence actuelle des « signaux du marché » ? Ce qui est en jeu, c'est une réorganisation institutionnelle des marchés ; alors, il est vrai, c'est du long terme.

Deuxièmement, dans une période de crise, donc de transition, les mesures de politique économique sont ambivalentes. Il en va ainsi quant à la signification économique des « aides directes », qui ne sont plus étrangères au problème du contrôle des investissements. Le problème de la puissance publique n'est plus d'inciter à la transformation des genres de vie comme lorsqu'il s'agissait de mieux intégrer l'agriculture à l'économie nationale. Certaines de ces aides (pour les zones défavorisées) sont proportionnelles au volume des moyens de production (avec l'effet d'inciter aux investissements de capacité plutôt qu'à l'innovation). S'il est vrai que les anciens mécanismes de la politique de modernisation deviennent (en partie) un moyen de « réparer les trésoreries des mieux installés déséquilibrées par la crise » (Coulomb et Delorme, 1987) et que l'on assiste depuis une dizaine d'années à une chute des dépenses de l'État en faveur de l'investissement, un relais partiel a été pris par les régions (en même temps se sont légèrement

accrues les actions structurelles de la CEE, en particulier les fonds coordonnés avec les politiques régionales).

Troisièmement, l'« incitation à produire », lors de la modernisation, n'a pas été (loin de là) qu'une politique budgétaire, aujourd'hui dénoncée. Les producteurs n'ont pas uniquement répondu à ce genre d'incitation en calculant leur intérêt, mais aussi et surtout en formulant leur propre identité de producteur (processus facilité par une stabilité de moyen terme des institutions politiques). Quelle identité peut désormais être liée à la désincitation ? Comment des façons différentes de produire trouveront-elles quelque légitimité ? On sait que la CEE, en dehors du « gel des terres », a préparé des mesures incitatives pour des façons de produire plus respectueuses de l'environnement et moins productivistes, mais doivent-elles venir s'ajouter à la batterie des aides existantes ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles soient contractualisées dans des projets collectifs ? De plus, quelle image de son statut est renvoyée à l'agriculteur à qui il reste une question essentielle à poser aux conseillers agricoles : « dans ma situation, à quels types d'aides puis-je prétendre ? » La principale critique soulevée par ces principes n'est pas qu'ils organisent un double secteur de l'agriculture (une « politique à deux vitesses »), dont la diversité est au demeurant à prendre en compte, mais qu'ils n'offrent pas des directions pour une réorganisation des modes de gestion et d'organisation de l'agriculture. Il est erroné de voir la nouvelle « agriculture duale » comme une différenciation géographique entre le productivisme, au Nord, et les jardiniers de la nature subventionnés et/ou les entrepreneurs ruraux d'un nouveau style, au Sud. Dans les différents types de

régions les systèmes professionnels se différencient. La seule façon d'éviter une dégradation des statuts d'une partie de la population agricole et de négocier cette réorganisation me paraît être la mise en chantier d'une politique orientée vers l'emploi. Le mouvement pour le développement local est-il porteur de cette aspiration et peut-il en être une force organisationnelle ?

Or, les orientations néo-ruralistes ne me paraissent pas une alternative. En tant que procès social, les caractéristiques essentielles que l'on voit aujourd'hui comme celles du développement local ne sont pas nouvelles. Rappelons-les (d'après Chassigne, 1988) : c'est un processus avant d'être une procédure (mais combien de fois n'a-t-on pas vu les élus locaux ne savoir que faire des procédures que l'on leur propose ?) ; il s'appuie sur des forces endogènes ; il est territorial et non sectoriel (mais est-il exclu des logiques sectorielles ?) ; il cherche un désenclavement (c'est une crise de modernisation !); il repose sur des institutions de concertation et sur un « espace de négociation » dans lequel se trouve, pourrait-on dire, le chemin du développement. Quels sont ces espaces de négociation, ou espaces de soutien, des innovations locales ? Tel est le véritable problème des politiques de transition. Car si le local est, comme on le dit souvent, un refuge identitaire, ce n'est pas du passé seul (même restauré) que l'on peut tirer la force du développement⁸.

Pour réfléchir ce que pourraient être d'opportunes politiques de soutien aux initiatives locales, la distinction entre flexibilité défensive et flexibilité offensive me paraît pertinente. Selon Leborgne et Lipietz (1989 : 17-22), « les politiques et les projets territoriaux menés au nom de la flexibilité

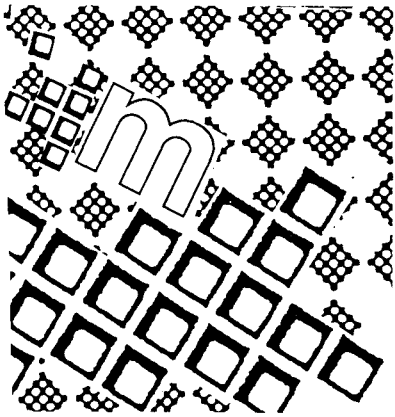
180

correspondent à des blocs sociaux en formation tout à fait différents » (les auteurs parlent des organisations industrielles et des armatures urbaines, mais l'observation vaut pour tous les types de systèmes productifs). D'un côté on détruit les anciens accords territoriaux, tout en accordant au coup par coup un soutien budgétaire, soit à partir d'initiatives administratives (c'est le cas des « programmes intégrés méditerranéens » de la CEE), soit suivant les aléas des majorités politiques ; l'introduction des nouvelles technologies est exploitée par le patronat pour imposer une dégradation des contrats de travail, brisant les dynamiques de mobilité interne ; des rapports à courte vue s'établissent entre les entrepreneurs locaux et les firmes donneuses d'ordre ; l'épargne locale n'est pas mobilisée... L'exacerbation des dualismes sociaux locaux, la perte du savoir-faire et surtout de l'initiative en sont la conséquence. De l'autre côté se forment des systèmes productifs localisés denses où s'épanouissent le partenariat entre les entreprises, les centres de recherche (non nécessairement localisés) et les administrations territoriales, chaque partenaire s'appuyant en outre sur des alliances stratégiques extra-locales qui permettent de maîtriser les circuits productifs et le dynamisme territorial (ainsi que son « image »). Les projets

se conjuguent à moyen terme, ils s'appuient sur la formation et sur l'initiative des différentes catégories de population. Les règles du jeu, par des accords stabilisés multipartites, sont fixées à un niveau territorial large (au moins national). Évidemment, cette description d'un modèle de développement laissant une large part à des régulations territorialisées est idyllique. Les auteurs cités font référence à la RFA, à l'Italie, au Japon, à la Suède (tandis que de l'autre côté on trouve la Grande-Bretagne, les USA et la France). Nous n'avons pas ici les moyens de discuter de chacun de ces cas, mais nous ferons remarquer que les auteurs italiens cités sont, à cet égard, loin d'afficher un complet enthousiasme. Bagnasco (1988 : 293) souligne les enjeux de la flexibilité offensive : « on imagine mal voir se perpétuer [les conditions favorables] si les rapports entre l'économie et la politique ne sont pas harmonieux. [...] la cohésion sociale [ne peut être maintenue, dans] une société plus diversifiée et plus moderne [...] que par la promotion de la culture et des fonctions politiques » ; le « renforcement des fonctions organisationnelles et des fonctions politiques appropriées s'impose [...] pour que se créent de nouveaux systèmes, en particulier dans les zones sous-développées », car là « il y a plus à faire pour rendre l'environnement favorable ». G. Beccatini (1988 : 267-268) souligne que, « pour tout district donné, on imagine mal que la convergence des conditions de production requises et des caractéristiques socio-culturelles soit très longtemps préservée » (les aspects du développement ne sont pas co-déterminés) ; quant à « l'ensemble du système des districts industriels », son évolution repose sur celle « des consommations et des technologies de production », avec les

délocalisations qui peuvent en résulter ; évolution difficile à prévoir dans l'état actuel des connaissances, mais où interviendront tant « les lois de développement des districts que la volonté de les conserver et de les faire prospérer par les autorités responsables ». Or, aucun des auteurs cités ne présente les politiques économiques italiennes récentes, ni même celles des régions, comme clairement et consciemment orientées par de tels objectifs, malgré une série de mesures favorables. En particulier, pour une véritable « régulation flexible et négociée », il convient de maîtriser l'évolution du marché du travail ; à cet égard, Reyneri (1988 : 71) relève que si les formes atypiques sont désormais (loi de 1987) en grande partie réglées par la négociation, il manque les institutions de développement ad hoc (pour revenir aux questions plus proprement rurales, indiquons que le même type de remarque concerne en France le salariat agricole saisonnier ou la pluriactivité des agriculteurs).

En son temps, la dynamique locale de la modernisation agricole avait été relayée ou impulsée par des blocs sociaux et des pôles économiques régionaux. Ils impliquaient des alliances. Diverses institutions ont structuré ces projets⁹. Mais il semblerait qu'aujourd'hui c'est dans un contexte de périphérisation que les questions rurales sont posées comme alliances sociales. On observe en Europe toute une gamme de situations intermédiaires, où en des termes divers les questions de développement et de solidarité sont posées à des niveaux régionaux ou micro-régionaux. L'élargissement vers le Sud de la CEE renouvelle, en partie, le débat sur les politiques rurales.



Forces et faiblesses d'un mouvement rural de développement local dans le contexte actuel

Voyons maintenant comment les choses se passent au niveau des problématiques locales. Le développement local c'est, nous l'avons vu, des espaces d'initiatives, des procédures d'animation (et des institutions qui organisent les relations non marchandes), des remises en cause et des expérimentations sociales. C'est à la fois une problématique des autorités (c'est l'État qui a promu des formules comme le « partenariat »; en France, cela s'est fait par le vecteur des missions locales pour l'emploi et des mouvements associatifs financés — et contrôlés — par les ministères) et une alternative à l'intégration affirmée par certains mouvements sociaux, urbains (autour de l'habitat et des formes alternatives d'emploi) et ruraux. Dans les années soixante-dix, il y a profusion d'initiatives¹⁰ et aussi de mouvements avortés, comme l'occupation de terres incultes et la création de coopératives de production par des jeunes chômeurs, en Italie, mouvement balayé par les contraintes économiques malgré sa légalisation en 1976¹¹. Partout, les farouches communautés post-soixante-huitardes de « retour » vers la terre se sont éclipsées ou ont abouti sur d'honnêtes insertions profes-

sionnelles et villageoises, et parfois sur des groupes mystiques. Dans certaines zones de montagne, des réseaux de vente directe ont été sans lendemain (par exemple, dans les Pyrénées). Des projets de diversification et de relance pour les zones méditerranéennes sèches sont restés très limités¹²... Quant aux procédures d'animation locale telles que les PAR (« plans d'aménagement rural », procédure créée en France en 1976), elles ont du être pérennisées par de nouvelles procédures, de « contrats de pays » en « chartes intercommunales ». Ces politiques contractuelles entre l'État ou les régions, et des collectivités locales regroupées à cet effet suppléent en quelque sorte à une concentration administrative; si elles sont à la recherche de l'échelle territoriale correspondant à la restructuration des systèmes productifs locaux, elles restent largement tributaires des jeux politiques locaux. Néanmoins, la loi de 1984 relative au développement et à la protection de la montagne paraît un bon exemple de soutien à la flexibilité offensive. Quelles sont les problématiques sociales derrière ces mouvements? Alternatives radicales (utopies sociales)? Alternatives de développement, éléments d'un nouveau paradigme sociétal? Ou encore résistances à l'offensive d'un nouveau paradigme qui est déjà là et remet en cause des avantages acquis? Sans aucun doute les trois; l'enjeu de la période de transition est ce que sera leur combinaison.

Il me paraît difficile de faire un parallèle, quant aux valeurs qui peuvent animer diverses catégories paysannes et les entraîner dans un mouvement d'autodéveloppement, entre la situation des années soixante, où le développement agricole (et notamment la formation technique) devient l'af-

faire de groupes locaux à partir desquels se restructurent les systèmes professionnels, et la situation actuelle, où des agriculteurs peuvent certes être vecteurs de projets locaux diversificateurs des activités, mais trouvent souvent leurs partenaires dans des réseaux de relations (relations scolaires, divers groupes de statut) et non dans des groupes de localité. Le mouvement local de modernisation trouvait une perspective dans une intégration au-delà de l'horizon local, tandis que les projets actuels se veulent une prise d'autonomie. Néanmoins, il ne faudrait pas croire que les agriculteurs qui s'investissent aujourd'hui dans le développement local étaient marginaux. Un aspect de ce débat concerne la dimension collective de ces projets. Il me paraît exagéré d'y voir un projet solidariste aux dimensions économiques et éthiques rappelant celui de la Jeunesse agricole chrétienne des années cinquante (Alphandéry et autres, 1988 : 226); cette solidarité était la promotion collective d'un milieu, notamment au travers d'un projet de formation (et par là une ouverture de ce milieu), tandis qu'il s'agit plutôt aujourd'hui de la mise en commun de savoirs dispersés et de la rencontre de personnes disposant chacune de leurs réseaux plutôt que d'une entreprise de transformation des réseaux locaux existants.

Si P. Muller, A. Faure et F. Gerbaux (1989 : 158) ont raison de faire l'hypothèse que « l'esprit d'entreprise qui semble à nouveau souffler à la campagne débouche sur [...] des espaces de reproduction [...] structurés autour de stratégies individuelles et de réseaux », on peut se demander comment sera maîtrisée une plus grande fluidité des codes sociaux? Quelle organisation culturelle sera la clef de cette maîtrise? Pour qu'il y ait à la

182

campagne de nouveaux entrepreneurs, il faut qu'il y ait de nouveaux salariés, même s'il s'agit souvent d'une main-d'oeuvre d'appoint (ce que paraissent oublier les auteurs cités). Est-elle essentiellement mobile ? Adopte-t-elle des stratégies professionnelles la menant elle-même au travail indépendant (ou associant les deux types de statut) ? Résulte-t-elle d'une différenciation de la population locale ? Dans chaque cas, quelles sont les institutions qui assurent la dynamique des relations professionnelles ? (Le succès de l'industrialisation diffuse des années soixante-dix reposait sur la conservation ou l'adaptation des formes de solidarité familiale traditionnelles, en Italie particulièrement ; on notera qu'il n'y a pratiquement pas en Italie de politique spécifique d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs ou d'entrepreneurs individuels.)

Les enjeux territoriaux de développement, y compris l'agriculture, ne concernent pas exclusivement des groupes locaux (l'association agriculture-tourisme, souvent mise en avant, en est un exemple). Les problématiques de développement local re-légitiment ou renouvellent les élites locales, élus, responsables professionnels et associatifs. S'il y a, localement, un mouvement social rural, il s'agit précisément d'un nouveau lien politique entre les

catégories sociales, et de la mobilisation de forces sociales diverses. Il trouve une expression dans l'institutionnalisation de la scène politique locale, ce que l'on appelle, en France, le « mouvement des pays ». Malgré le poids d'un certain néo-ruralisme dans l'administration, les forces réelles d'un mouvement de développement local en milieu rural sont limitées, en France comme en Europe (Allaire et Vuarin, 1988). Je reprends ici la discussion de cette question, à partir de réflexions sur les problématiques professionnelles, d'une part, et coopératives, d'autre part.

Profession agricole et politiques néo-ruralistes

Contestataires, mais dérivées de la force sociale du courant paysan des années soixante (et, par ailleurs, des luttes sociales de 1968 et des années suivantes), les organisations paysannes alternatives en France semblent avoir un poids politique supérieur à celui des forces agricoles alternatives de l'Europe du Nord, dont l'organisation paraît limitée à des réseaux (cependant, des liens existent là avec les « Verts » qui renforcent l'audience de projets alternatifs pour l'agriculture, tandis qu'ici l'abandon du programme de réformes agricoles de 1981 indique des limites certaines). Les alternatives syndicales paysannes sont dans une logique professionnelle. La modernisation de l'agriculture paysanne a pris la forme d'un mouvement professionnel qui a séparé l'agricole du rural. La situation est différente dans les pays de l'Europe du Sud, soit que les luttes des ouvriers agricoles aient dominé (dans le passé proche) celles des autres catégories rurales, soit que la promotion sociale semble passer plus par l'action partisane que par l'action socio-professionnelle, soit que les organisations

syndicales paysannes prennent en compte diverses catégories de ruraux (un semi-prolétariat rural ou des artisans), ce qui correspond avec l'inachèvement du processus de professionnalisation sectorielle (Grèce et Portugal, en particulier). Mais, là aussi, peu à peu, des problématiques professionnelles tendent à hégémoniser les organisations agricoles (Espagne des années 1980). Sinon, le jeu d'influence des partis politiques les ramène de toute façon sur des enjeux qui se situent au niveau de l'État et ne favorisent pas leur rôle politique local.

Au total, que les organisations agricoles relèvent de logiques professionnelles ou soient plus ou moins directement soumises à des logiques partidaires, elles sont essentiellement tournées vers des enjeux centraux. Elles sont, ou elles sont devenues, inaptées à intégrer des problématiques rurales¹³ car elles se sont construites contre ce genre de problématique. Cela ne veut pas dire que les agriculteurs le soient, ce qui renforce la crise professionnelle. À cet égard, il est intéressant de noter qu'un dirigeant de l'opposition syndicale paysanne de gauche (Lambert, 1984a) met d'abord l'accent sur la nécessité d'une alliance avec les mouvements de consommateurs avant d'admettre, parmi les enjeux actuels, le problème du rapport entre la dimension verticale, syndicale, et horizontale, développement local.

Sur le plan politique, c'est moins la vigueur d'une réflexion sur le rural qui fait défaut dans les années récentes, que le lieu de sa cohérence. Les chambres d'agriculture, par exemple, s'y attellent surtout parce que la réduction de leurs soutiens budgétaires les contraint à un redéploiement des services aux agriculteurs. Partout où les organisations professionnelles agricoles sont importantes,

cette cohérence manque. En RFA, comme d'ailleurs en France, il n'y a guère que les organisations de jeunesse confessionnelles pour afficher un point de vue plus rural qu'agricole. Et, si l'on en juge par le cas français, ce sont précisément le développement et la spécialisation des mouvements professionnels qui les ont confirmées dans ce rôle. Du reste, le terme « rural » garde dans certains cas une connotation traditionaliste, voire conservatrice : c'est le cas en Italie, où les nouvelles problématiques territoriales sont de préférence associées à la notion de « développement endogène ».

Coopération et développement local

On peut s'interroger sur la faible part de l'esprit coopératif dans les problématiques néo-ruralistes, alors que la création de nouvelles organisations coopératives locales est un débouché de nombreux projets d'initiative locale. La coopération n'a-t-elle pas été, lors de précédentes périodes de crise, le point d'aboutissement d'utopies sociales et de projets alternatifs ? N'est-elle pas par nature un projet territorial ?

L'associationnisme et l'esprit coopératif trouvent racine dans le tourbillon des utopies qui suit la révolution de 1789 et se développent avec les différents courants socialistes et le catholicisme social. Quelques repères montrent le lien entre l'histoire de la coopération et celle du mouvement ouvrier. Lors de la révolution de 1848, en quelques semaines, on dénombre trois cents créations d'entreprises organisées sur le modèle de l'association du capital et du travail. La Commune de Paris prend un décret organisant la réouverture et l'exploitation par des coopératives ouvrières des ateliers abandonnés par leurs patrons. Des initiatives fleurissent

en 1936, à la Libération (en France comme en Italie, où, dans la période récente encore, le poids des coopératives de production et de services est plus important qu'en France), dans la République espagnole et durant la Guerre civile, lors de la Révolution des oeillettes de 1974 au Portugal. De brèves périodes politiques troublées ont été favorables aux initiatives ouvrières, ne serait-ce que par réaction devant la démission des patrons et des propriétaires (dans l'Alentejo, en 1974, la plupart des domaines « occupés » avaient été abandonnés ; la loi les « restituera » par la suite à leurs propriétaires !). D'une façon plus diffuse, la reprise du capital par une association de salariés reste aujourd'hui une issue de certains conflits liés aux restructurations industrielles. Cependant, si l'on analyse non pas chaque expérience particulière, qui peut être défensive ou offensive, mais le mouvement coopératif, il s'identifie, notamment dans la phase initiale (1830-1880), avec une réaction aux mutations du capitalisme de collectifs de travail reposant sur des savoir-faire qualifiés (d'où ensuite la restriction du mouvement à certains secteurs). Les problématiques coopérativistes proviennent aussi d'un souci d'organisation des solidarités locales (et s'opposent à l'organisation sectorielle) ; la régression des bourses du travail au profit des syndicats de branche a contribué à contrarier leur développement. Mais le mouvement n'a pas que ces aspects défensifs, car les créations de coopératives interviennent dans des périodes d'effervescence où l'initiative ne paraît plus être du côté des maîtres, de ceux d'en haut. Les problématiques associationnistes réapparaissent comme possible paradigme alternatif dans chaque période de transition. Une autre illustration en

est l'histoire des coopératives agricoles. En France, les premières sont créées vers 1885 (laiteries du Poitou), puis après 1900, dans la zone viticole de l'Hérault (des coopératives « socialistes » apparaissent dans une situation de mévente et de crise politique du mouvement socialiste ; voir Sagnes, 1981). Le mouvement de création s'amplifie dans des périodes de réforme de la politique agricole : 1936, 1947, 1960, et de nouveau dans les années quatre-vingt. Dans les années soixante, l'essor de la coopération est à mettre en rapport avec l'« industrialisation » de l'élevage et « la conquête du pouvoir économique » à laquelle s'attellent les jeunes dirigeants modernistes : en Bretagne, « le refus de [la pénétration brutale dans l'agriculture bretonne de firmes capitalistes] par la majorité du milieu paysan et ses organisations syndicales a conduit à accélérer le renouveau coopératif en tant que réponse possible à cette situation » (Canevet, 1985 : 16). En des formes adaptées, on peut voir aussi ici une résistance de producteurs qualifiés (plus exactement, dans ce cas, une stratégie de qualification des producteurs et une stratégie coopérative vont de pair) ; les coopératives devenant des « coopératives-firmes », la gauche paysanne tentera par la suite de développer « un syndicalisme paysan à l'intérieur de la coopération » (Lambert, 1984b). Au début des années quatre-vingt et du premier septennat de F. Mitterrand, un renouveau de ces problématiques apparaît, tant au travers d'initiatives locales qu'avec la création, en décembre 1981, de la délégation interministérielle à l'Économie sociale. Mais, en agriculture particulièrement, les coopératives sont aussi fortement louées que dénoncées dans la mesure où les pratiques réelles apparaissent en

contradiction avec les principes de solidarité locale (en Bretagne, les luttes sociales dans l'agriculture durant les années 1970-1975 en sont une illustration).

Les stratégies coopératives peuvent être offensives à deux titres. Premièrement, comme forme de contrôle des innovations technologiques ; c'est souvent le cas, en agriculture, de la vague récente de création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (exemples : ensilage, machines à vendanger, semoirs de précision, fours pour le tabac...). Il est d'ailleurs paradoxal, mais pas étonnant, que les questions agricoles aient été complètement évacuées des débats lancés en 1985 (gouvernement Fabius) sur la modernisation, étant donné la pression des surplus. Alors que le métier des agriculteurs est de plus en plus qualifié, la représentation de leur utilité sociale est troublée, sans que de nouveaux thèmes politiques apparaissent qui pourraient lier certains aspects de l'anti-productivisme avec les thèmes de la modernisation, (ce qu'a tenté de faire, un peu isolé, le mouvement des CUMA). Deuxièmement, par l'organisation du travail : la coopération correspond à une forme de professionnalité qui reste communautaire, à une certaine association entre l'esprit d'entreprise et un système plus communautaire que sectoriel. En ce sens les thèmes

coopérativistes font bien partie de la révolution des années soixante, tandis qu'ils souffrent aujourd'hui de l'extériorité des réseaux.

La coopération se présente dans les problématiques sociales (dans le domaine de l'agriculture) comme un paradigme alternatif, parce qu'elle pose les problèmes en termes territoriaux et de développement, en ce qui concerne tant les politiques et les stratégies agroalimentaires, que l'organisation des systèmes productifs locaux (*Nouvelles Campagnes*, 1985). Dans le cadre du sujet traité ici, j'envisagerais essentiellement le deuxième aspect, qui a de multiples dimensions : diversification des productions et maîtrise technologique, organisation contractuelle des services aux agriculteurs (exemples : vétérinaires, oenologues...), organisation de l'entraide, voire organisation en coopérative de production pluriactive de micro-systèmes de production locaux et/ou appropriation collective du foncier¹⁴. Il y a ici un côté utopique : les projets de coopération à la production naissent dans la période d'effervescence de 1981-1984 ; malgré diverses initiatives de soutien, ils n'ont pas connu de réalisation et l'adaptation du statut de la coopération alors envisagé par le cabinet du ministre de l'Agriculture et la Fédération nationale de la coopération agricole n'a pas été mise en oeuvre. J'ai eu l'occasion de parler de la coopération au niveau de la production devant des groupes d'agriculteurs (à leur demande, au début des années quatre-vingt) ; or, chaque fois, je les ai surpris en montrant en quoi le statut de coopérateur relevait plus d'une forme alternative de salariat que du petit producteur autonome ; ils se sont en général découragés, car ils ne voulaient pas abandonner le caractère patrimonial de leur activité et s'enga-

ger dans la voie d'une accumulation collective.

Cette observation ne diminue pas pour autant les enjeux de la coopération en termes de développement. Très justement, R. Schwob (1985) en souligne trois principaux (à partir d'exemples pris dans des zones défavorisées du sud de la France). Premièrement, les nouvelles initiatives coopératives naissent en « réaction au mode de développement agroalimentaire imposé par une ou plusieurs firmes, coopératives ou privées, qui interviennent de manière dominante dans la zone concernée », cette réaction pouvant être défensive ou offensive (voir plus haut), ou plus exactement les deux, selon le niveau d'analyse. L'alternative est d'autant moins simple que les initiatives, même collectives, s'inscrivent d'abord dans une crise de confiance vis-à-vis d'anciens projets coopératifs (Valcheschini, 1984). Deuxièmement, elles « s'inscrivent dans un mouvement plus large d'affirmation d'un fait culturel, régional, et même quelquefois national, et dans la perspective d'un développement plus autonome de ces régions ». Mais, si le fait culturel territorial dans les représentations locales peut être un élément déclencheur ou favorisant des consensus locaux (cette dimension existe en maints endroits ; elle caractérise spécifiquement certaines réalisations locales et même régionales, comme le réseau de coopératives Mondragon dans le Pays Basque espagnol et la mise en place d'une alternative à la transformation du lait de brebis en « fromage de Roquefort » par la création d'une appellation d'origine régionale dans le Pays Basque français¹⁵, et il s'agit alors pratiquement d'une caractéristique de « district »), sa surévaluation dans l'univers des discours politiques peut être l'in-

verse d'un facteur de soutien, dès lors qu'un décalage s'ouvre entre les projets « militants » et la réalité de l'expérience sociale locale. C'est en effet, alors, une situation défavorable à la maîtrise de la fluidité des codes sociaux (n'est-ce pas une des causes internes de l'échec d'un développement en Corse après la création du statut particulier de 1982 ?). La difficulté est, comme le souligne G. Henry (1985, à propos des CUMA), la prise en compte de relations interpersonnelles « plus distancées, moins investies affectivement, moins organiques que dans les communautés traditionnelles » ; elle ne peut résulter que d'un consensus « actif » et non de « pressions psychologiques » extérieures, ce qui est aussi une limite des pratiques d'animation. Troisièmement, « les luttes d'influence entre ces nouveaux projets et les forces économiques dominantes ne se sont pas déroulées dans un champ clos. Bien au contraire l'État est le plus souvent intervenu de manière importante » par le biais de divers organismes. À cet égard on se reportera à ce qui a été dit plus haut des conditions de la flexibilité offensive.

Reste à examiner la portée politique des problématiques coopératives, non en général, mais dans le contexte de l'actuelle transition. Pour m'en tenir aux courants syndicaux de la gauche paysanne en France, il ressort de l'analyse précédente deux contradictions qui rendent le débat « introuvable ». Comment s'appuyer sur de nouvelles pratiques coopératives alors que la crise du mode de développement se traduit entre autres par la restriction de la base sociale de projets coopératifs antérieurs ? Une réévaluation complexe ! Comment combiner des conceptions liées au salariat et d'autres au travail indépendant ? Il me semble que

l'on trouve là, particulièrement en France, la limite d'un modèle exclusivement « paysanniste » du développement agricole, qui n'est pas encore en question malgré un début de modification des pratiques.

Conclusion

Pour les historiens, comme le disent Bloch-Lainé et Bouvier (1986 : 37), « la modernisation est à l'ordre du jour de manière récurrente : en 1840, 1860, 1920, 1945, 1954, 1986 » (il s'agit de la France). J. Bouvier faisait partie des initiateurs d'un point de vue « révisionniste » sur l'histoire du capitalisme français et critiquait la théorie d'un « malthusianisme économique » comme caractéristique d'une économie française toujours présentée « en retard », alors qu'il est à considérer comme un fait de conjoncture plutôt que de structure. La dernière grande révolution agricole, comme toute modernisation, a défait des points de vue routiniers, dont les sociologues ont pu montrer qu'ils avaient quelque légitimité, mais elle s'inscrit dans une vague de longue durée (en gros, biséculaire), dans laquelle se répètent, sous des structures qui se transforment, les mêmes oppositions de principes. Ces moments où le malthusianisme fait des ravages (en agriculture il s'agit moins d'un malthusianisme d'entreprise que d'un malthusianisme corporatiste) et où des innovations se dessinent, ce sont des périodes de transition.

On peut penser que la déconcentration et la décentralisation sont nécessaires, en période de transition, à la recomposition des modes de régulation. Mais quelles autorités sociales locales s'engageront dans une aventure sans perspectives régionales ? Une politique de développement peut-elle se contenter d'impulser des dynamiques en posant leurs prin-

cipes ? Des idées, des aspirations pour l'avenir sont nécessaires. Viennent ensuite les dynamiques. Le véritable espace de négociation, celui des nouvelles régulations, n'est pas formalisable en termes territoriaux restreints, il se situe à l'intersection des dynamiques locales et des compromis institutionnalisés (verticaux). D'où, certes, l'intérêt des expérimentations locales, si on ne les mystifie pas. À moins d'être souterraines ou de simples esquives, les alternatives ne peuvent que favoriser, pour être viables, une recomposition des systèmes professionnels (cela n'ira pas sans remises en cause chez les « alternatifs » aussi !). Ce qui est en jeu est une politique organisée de l'emploi agricole et rural.

Ce n'est pas d'emblée, comme par enchantement ou miracle des volontés politiques, que s'établira une nouvelle cohérence, de bas en haut, des systèmes locaux au régime international. Des dynamiques horizontales ont un rôle à jouer. Mais il ne peut suffire qu'il existe de simples confrontations d'expériences micro-locales, qui pourtant sont nécessaires à l'établissement de nouveaux horizons politiques. Par contre, des enjeux décisifs se situent, sans doute, dans des coordinations des politiques régionales, y compris celles qui s'établissent au delà des cadres nationaux, par exemple dans le sud de l'Europe.

Gilles Allaire
Institut national de la recherche
agronomique
Station économie et sociologie
rurales de Toulouse

Notes

¹ On peut voir dans les critiques de la société industrielle du dix-neuvième siècle et dans les utopies sociales qui s'y nourrissent des problématiques de l'urbanisme (Choay, 1965) et du développement, y compris parmi les « utopies réactionnaires ». Ainsi en est-il de « l'ingénierie sociale » des leplaisiens, courant de pensée qui remonte aux origines des sciences sociales, en cours de réévaluation (Kalaora et Savoye, 1989). On trouve dans l'oeuvre de Descamps, à propos du Portugal (où il séjourne de 1930 à 1935, invité par Salazar à livrer un diagnostic sur l'état social du pays), des formulations que l'on retrouvera chez les théoriciens du développement : la notion de « répercussion sociale », qui évoque « l'effet de remous » de Myrdal ; l'ambition d'établir la « formule synthétique » de chaque société ou groupement, une sorte de modèle de développement ; l'identification de « régions sociales » à partir des caractères de l'organisation du travail et des familles. Au passage, notons que la définition des autorités sociales initiatrices des réformes, leur formation et leur extension sont des questions clés des théories du développement.

² Karl Mannheim considère « comme utopiques toutes les idées situationnellement transcendantes (et pas seulement les projections de désirs) qui ont d'une façon quelconque un effet de transformation sur l'ordre historico-social existant » (1931 : 145) : les groupes dominants ont besoin d'idéologies légitimatrices, tandis que les dominés produisent des projets contestataires, les « utopies sociales ». Cependant, le propre des utopies est de faire table rase du passé et d'être de pures volontés. Mais, si ces volontés sont partagées dans la société, ne quittent-elles pas alors le terrain de l'utopie pour nourrir ce que nous appelons des problématiques sociales de développement ? Les utopies sociales réapparaissent comme

alternatives dans chaque période de transition, dans chaque phase de réorganisation du système économique.

³ On fait remonter cette conception territoriale des systèmes économiques à A. Marshall. Il s'agit aussi, au fond, d'une ancienne découverte de l'économie rurale (si ce n'est un fondement), qu'expriment des notions comme système de production et système agraire.

⁴ Pour une élaboration propre au domaine agricole sur ces questions, voir : sur les systèmes locaux de normes professionnelles, Darré, 1985 ; sur les systèmes locaux de production, Allaire et Blanc, 1979 ; sur l'hégémonie, Muller, 1983, et Allaire, 1983 ; sur les blocs sociaux régionaux, Cavailhès, Daucé et Perrier-Cornet, 1986 ; sur le modèle de développement, Allaire, 1988a.

⁵ La continuité des projets de modernisation économique dans certains secteurs de l'appareil d'État (et celle des carrières de certains grands techniciens) des années trente aux années cinquante, y compris au travers de la période vichyste, est maintenant bien établie par les historiens (voir les références de ce débat dans Bloch-Lainé et Bouvier, 1986). Mais toute la modernisation n'est pas là : c'est aussi des mouvements sociaux dont l'évolution est complexe, avec des retours et des à-coups.

⁶ Cette question est liée à celle de « l'intégration de l'agriculture au capitalisme ». Servolin (1985 : 47) affirme : « Pour que la [petite production marchande] fonctionne efficacement, il est nécessaire qu'elle se voie reconnaître une marge d'autonomie ». Outre que l'on peut trouver des exemples d'agricultures étroitement contrôlées par un État (y compris de forme capitaliste) qui réduisent la portée de cette déduction théorique, cette question est plus complexe si on la développe : comment s'intègre l'agriculture nationale à l'économie nationale organisée par les paradigmes fordistes ? Elle rebondit alors sur chacun des aspects du modèle de développement, régime d'accumulation et paradigmes technologiques, formes de régulation, blocs sociaux dirigeants. La sectorisation de l'agriculture (c'est-à-dire son paramétrage économique par le régime d'accumulation), la cohérence de son univers technique avec les paradigmes techniques du fordisme et l'organisation de ses marchés sous contrôle étatique n'ont rien d'incompatible avec l'autonomisation des formes de régulation. Certes, quand on observe la situation *ex post*, « l'agriculture moderne » apparaît bien comme l'autonomisation de valeurs et d'institutions qui forment un tout, dont on pourra trouver le modèle dans tel ou tel mode concret de développement (pour C. Servolin,

1989, il s'agit de l'agriculture danoise du milieu du dix-neuvième siècle). Mais, dans chaque contexte, historiquement, il s'agit de la réévaluation, par le bas et par le haut, d'organisations non prédéterminées pour « faire système ».

⁷ Un système institutionnel multipolaire, c'est ce que les anglo-saxons appelleraient, dans leur langue, un corporatisme ! Servolin (1985 : 42-43) fait une critique judicieuse de cette problématique « néo-corporatiste » en soulignant que si l'on veut rompre avec les théories instrumentalistes de la régulation sociale, la notion de régulation n'a de sens « qu'en référence à un ordre par rapport auquel le fonctionnement social est reconnu comme satisfaisant », ordre qui n'est autre que la « loi du capital », à laquelle doivent se plier toutes les classes par l'intermédiaire de leurs organisations corporatives, et dont l'État est le porteur. Mais cette loi n'est pas d'airain et cet ordre prend historiquement la forme de ce que Lipietz appelle un « paradigme sociétal » (associé à un modèle de développement) vers lequel convergent ou par rapport auquel se situent les problématiques sociales.

⁸ Une parole prophétique comme celle de Jean-Marie Djibaou l'exprime très bien : « La recherche d'identité, le modèle, pour moi il est devant soi, jamais en arrière » (mars 1985). A contrario, combien de pétitions locales (sans doute en Kanaky même) manquent de cet esprit visionnaire !

⁹ Voir par exemple (pour la France) l'expérience du « Bureau méridional » de planification agricole en Provence (Goddard et Ceron, 1988), la structuration des coopératives bretonnes (Canevet, 1985), et un organisme de réflexion et d'action régionale comme le GETIS (Collenot, 1979) qui, concernant les pays de l'Adour, était animé par des ingénieurs parisiens de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

¹⁰ Pour les initiatives rurales, on trouvera de nombreux témoignages dans des revues comme *Nouvelles Campagnes* (publiée en France de 1978 à 1985) ou *Alternatives paysannes* (publiée à l'initiative de l'association Peuple et culture de Grenoble).

¹¹ En Corse, des occupations de domaines viticoles (tenus par des Pieds-noirs alors en faillite et que cela arrangeait bien !) par des jeunes descendus de la montagne n'ont même pas pu obtenir un début de légalisation.

¹² Un contre-exemple intéressant est ce qui s'est passé sur le plateau du Larzac après dix ans de lutte contre le projet d'extension du camp militaire, projet abandonné en 1981 (voir Mathey et Mathey, 1984).

¹³ Il y a des contre-exemples, lorsque les organisations du développement agricole gèrent des procédures d'animation rurale et y trouvent une partie de leurs crédits de fonctionnement (c'est le cas en Dordogne, dans certains départements du Languedoc-Roussillon et en Provence-Côte d'Azur) ; certains mouvements associatifs ont également cette fonction. En Espagne, la régionalisation du développement agricole paraît favoriser cette tendance.

¹⁴ Voir différents témoignages et analyses dans *Nouvelles Campagnes*, 1985 (actes du colloque) ; voir en particulier, sur les vétérinaires salariés de groupes d'éleveurs, Puech, 1983, et Billon-Grand, 1983 ; sur les mutuelles d'entraide, Macé, 1983 ; sur la coopération à la production, le dossier publié dans le n° 23 (1983). Pour l'Italie en trouvera une analyse du mouvement et de la loi de 1976 dans le n° 1. On trouvera aussi des analyses de cas dans Allaire et autres, 1982.

¹⁵ Pour le second exemple, voir Allaire et autres (1982 : étude de Allaire et Del-saud).

Bibliographie

AGLIETTA, Michel. 1982. *Régulation et crises du capitalisme*. Paris, Calmann-Lévy, « Avant-propos » de la deuxième édition, p. 1-22.

ALLAIRE, Gilles, avec la collaboration de Hugues CASTELLA et de Jean-Roger DELSAUD. 1982. *La Petite Région, cadre d'élaboration d'une politique de développement agricole*. Rapport d'une étude commandée par le ministère de l'Agriculture. Toulouse, INRA-URSA, 172 p.

ALLAIRE, Gilles. 1983. « La crise de l'hégémonie des paysans-entrepreneurs », *Nouvelles Campagnes*, 21-22 : 112-118 (Toulouse).

ALLAIRE, Gilles. 1984a. « Prix différenciés et statut paysan », *Nouvelles Campagnes*, 27 : 77-93 (Toulouse).

ALLAIRE, Gilles. 1984b. « Revenu et partage du travail », *Autogestions*, 16 : 85-94.

ALLAIRE, Gilles. 1985. « Statuts et revenus, les bons et mauvais côtés d'une agriculture libérale. Commentaires du rapport Gouzes, concernant le statut de l'exploitation agricole et de ceux qui y travaillent », *Nouvelles Campagnes*, 34 : 67-76.

ALLAIRE, Gilles. 1987. « Problèmes méthodologiques de l'analyse localisée des systèmes socioéconomiques », dans Marcel Jollivet, dir. *Pour une agriculture diversifiée. Arguments, questions, recherches*. Paris, L'Harmattan.

ALLAIRE, Gilles. 1988a. « Le modèle de développement agricole des années 1960 », *Economie rurale*, 184-185-186 : 171-181.

ALLAIRE, Gilles. 1988b. « Une génération sur ses terres », dans *Les Agriculteurs et la politique depuis 1970*. Actes du colloque de l'Association française de sciences politiques, Paris, décembre 1987, à paraître.

ALLAIRE, Gilles et Michel BLANC. 1979. « Typologies des exploitations agricoles et analyse des couches sociales », *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 50, 2 : 343-369.

ALLAIRE, Gilles et Gilles LABOURROIRE. 1989. *Modernisation et crise des formes de travail agricole*. INRA-ESR, Tome I, 140 p.

ALLAIRE, Gilles et Pierre VUARIN. 1988. « Quelles forces sociales pour l'Europe rurale ? », *Pour*, 115-156 : 113-119.

ALPHANDÉRY, Pierre, Pierre BITOUN et Yves DUPONT. 1988. *Les Champs du départ*. Paris, La Découverte, 267 p.

AYDALOT, Philippe. 1980. *Dynamique spatiale et développement inégal*. Paris, Economica, 352 p.

AYDALOT, Philippe, éd. 1986. *Milieux innovateurs en Europe*. Paris, GREMI.

BAGNASCO, Arnaldo. 1988. « Développement régional, société locale et économie diffuse », dans MARUANI et autres : 287-294.

BALANDIER, G. 1983. « Essai d'identification du quotidien », *Cah. int. de sociologie*, 79 : 5-12.

BARCELO, Ramon. 1988. « Transmission héréditaire et systèmes de production : le cas de la Soule », *Sociologie du travail*, 3-88 : 443-460.

BARTHEZ, Alice. 1987. *Famille, activité et pluriactivité dans l'agriculture : contribution méthodologique*. Colloque « Changement rural en Europe » (Montpellier), INRA-ESR, 17 p.

BECCATINI, Giacomo. 1988. « Les districts industriels en Italie », dans MARUANI et autres : 261-270.

BLOCH-LAINÉ, François et Jean BOUVIER. 1986. *La France restaurée (1944-1954)*. Paris, Fayard, 338 p.

BILLON-GRAND, Paul. 1983. « La naissance d'un groupement éleveur-vétérinaire », *Nouvelles Campagnes*, 26 : 2-3.

BOYER, Robert. 1979. « La crise actuelle : une mise au point en perspective historique », *CEP*, 7-8 : 5-113 (Maspero).

BOYER, Robert. 1986. *La Théorie de la régulation, une analyse critique*. Paris, La Découverte, 142 p.

BRUNO, Sergio. 1988. « La flexibilité : un concept contingent », dans MARUANI et autres : 33-50.

CANEVET, Corentin. 1985. « Les mutations socio-économiques et idéologiques de la coopération agricole depuis un quart de siècle à travers l'exemple breton », *Nouvelles Campagnes*, 31-32 : 12-27.

CAPECCHI, Vittorio. 1988. « Petite entreprise et économie locale : la flexibilité productive », dans MARUANI et autres : 271-286.

CAVAILHÈS, Jean, Pierre DAUCÉ et Philippe PERRIER-CORNET. 1986. *Mécanismes régionaux du développement agricole et concurrence inter-régionale*. INRA-ESR, « Actes et communications », 1.

CHASSAGNE, Marie-Élisabeth. 1988. « Le développement local : une notion opérationnelle », *Après-demain*, 309, décembre : 6-8.

CHOAY, Françoise. 1965. *L'Urbanisme. Utopies et réalités. Une anthologie*. Paris, Seuil, 447 p.

COLLENOT, René. 1979. *Un contre-pouvoir régional*. Privat, 264 p.

COULOMB, Pierre et Hélène DELORME. 1987. « Crise agricole, crise de politique », *Sociologie du travail*, 4 : 385-414.

COURLET, Christian. 1987. *Développement territorial et systèmes productifs locaux en Italie*. Grenoble, IREP.

DARRE, Jean-Pierre. 1985. *La Parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*. Paris, L'Harmattan, 196 p.

DAUCÉ, Pierre. 1985. « Le modèle agricole breton, où en est-il aujourd'hui ? », *Agricultures en questions*, 8 : 7-21 (Grenoble).

DEBATISSE, Michel. 1963. *La Révolution silencieuse*. Paris, Calmann-Lévy, 275 p.

DELORME, Robert et Christine ANDRÉ. 1983. *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*. Paris, Seuil, 784 p.

FABIANI, Guido. 1988. *Ipotesi di lavoro e problemi per un approccio globale allo sviluppo territoriale dell'agricoltura*. Intervention faite au séminaire « Agricultures régionales, concurrence et politiques économiques : Espagne, France, Italie », Montpellier, non paginé (Portici, Centro di Specializzazione e Ricerca Economico-Agraria per il Mezzogiorno).

GARDEN, Maurice, Pierre GUILLAUME et Michel LACAVE. 1986. *Introduction historique à L'esprit des lieux*. Paris, CNRS : 13-38.

GAROFOLI, G. 1986. « Le développement périphérique en Italie », *Economie et humanisme*, 289.

GODARD, Olivier et Jean-Pierre CERON. 1988. *Planification décentralisée et*

Le développement rural et la politique agricole de transition : quel paradigme alternatif au productivisme ?

188

- modes de développement*. Maison des sciences de l'homme, 205 p.
- GORDON, René. 1989. « Les entrepreneurs, l'entreprise et les fondements sociaux de l'innovation », *Sociologie du travail*, 1 : 107-124
- GOUZES, Gérard. 1984. *Tradition et modernité de l'agriculture*. Rapport au gouvernement, Paris, SPER, 360 p.
- HENRY, Gérard. 1985. « Pour le développement d'une recherche sur la coopération à la production », *Nouvelles Campagnes*, 31-32 : 240-254.
- KALAORA, Bernard et Antoine SAVOYE. 1989. *Les Inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*. Paris. Champ Vallon, 293 p.
- LAMBERT, Bernard. 1984a. « Syndicalisme et alternatives », *Autogestions*, 16 : 47-59.
- LAMBERT, Bernard. 1984b. « Relations contractuelles, droits syndicaux, mutualisme, coopération », *Nouvelles Campagnes*, 30 : 6-21.
- LANZALAVI, Jean-Claude. 1984. « À production coopérative, propriété collective », *Nouvelles Campagnes*, 30 : 53-62.
- LEBORGNE, Danielle et Alain LIPIETZ. 1989. *Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques*. Paris, Cepremap, n° 8911, 32 p.
- LIPIETZ, Alain. 1986. *Caractères séculaires et conjoncturels de l'intervention économique de l'Etat*. Paris. Cepremap, n° 8621, 26 p.
- LIPIETZ, Alain. 1988. *Gouverner l'économie. Face aux défis internationaux : du développementisme nationaliste à la crise nationale*. Conférence « In search of the new France, state and society in France : 1962-1987 », Massachusetts, Brandeis University, 13-15 mai 1988. Cepremap, n° 8815, 22 p.
- MACE, Gérard. 1983. « Mutuelle d'entraide de la presqu'île guérandaise », *Nouvelles Campagnes*, 24 : 68-69.
- MANNHEIM, Karl. 1931. *Idéologie et utopie*. Trad. franç., Paris, Rivière, 1956.
- MARUANI, Margaret, Emmanuèle REYNAUD et Claudine ROMANI, éd. 1988. *La Flexibilité en Italie*. Paris, Syros.
- MATHEY, Marie-Jo et François MATHEY. 1984. « Le Larzac à l'heure de l'aménagement », *Autogestions*, dossier « Parties de campagne », n° 16 : 79-83.
- MULLER, Pierre. 1983. « La gauche paysanne et le problème de l'hégémonie », *Nouvelles Campagnes*, 21-22 : 100-111.
- MULLER, Pierre. 1985. « La politique agricole entre corporatisme et management », *Pour*, 102 : 31-40.
- MULLER, Pierre. 1987. « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, 4 : 459-475.
- MULLER, Pierre, Alain FAURE et Françoise GERBAUX. 1989. *Les Entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*. Paris, L'Harmattan, 189 p.
- MYRDAL, Gunnar. 1960. *Théorie économique et pays sous-développés*. Paris, Présence africaine.
- NOUVELLES CAMPAGNES (collectif). 1985. Actes du colloque « Coopératives, mouvement coopératifs dans l'agriculture et l'agroalimentaire », Rennes, 15-16 juin 1984. N° 31-32, 298 p.
- OCDE 1988. *Formulation de la politique rurale*. Organisation de coopération et de développement économiques, 177 p.
- PUECH, Marie-Pierre. 1983. « Lenteur à l'élaboration de projets collectifs autour de la médecine vétérinaire », *Nouvelles Campagnes*, 25 : 51-55.
- RAMBAUD, Placide. 1969. *Société rurale et urbanisation*. Paris, Seuil, Coll. « Esprit », 317 p.
- REYNERI, Emilio. 1988. « Flexibilité du marché du travail et relations industrielles », dans MARUANI et autres : 63-72.
- ROMANI, Claudine. 1988. « La flexibilité en Italie : les termes du débat », Introduction de MARUANI et autres : 17-32.
- ROUX, Bernard. 1983. *Agriculture et internationalisation du capital en Espagne*. Communication présentée au colloque « Stratégies alternatives de développement de la région méditerranéenne », Naples, 24-26 oct. Paris, INRA, ESR, 40 p.
- SAGNES, Jean. 1981. *Le Mouvement ouvrier en Languedoc. Syndicalistes et socialistes de l'Hérault de la fondation des bourses de travail à la naissance du Parti Communiste*. Toulouse, Privat, 320 p.
- SCHWOB, R. 1985. « Coopération et zones défavorisées », *Nouvelles Campagnes*, 31-32 : 8-11.
- SERVOLIN, Claude. 1985. « Corporatisme paysan : éléments d'analyse théorique », *Pour*, 102 : 41-48.
- SERVOLIN, Claude. 1989. *L'Agriculture moderne*. Paris, Seuil, 318 p.
- SILVESTRE, Jean-Jacques. 1985. « Marchés du travail et crise économique : de la mobilité à la flexibilité », *Formation et emploi*, avril-juin.
- VALCHESCHINI, Edgizio. 1984. *Stratégies coopératives et diversification des modèles de développement agricoles*. Grenoble, IREP.
- VERT, Éric. 1984. « Agriculture : l'émergence de nouveaux comportements », *Economie et statistiques*, 171-172.